

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉDITION 2023

SOMMAIRE

INTRODUCTION 3

- > Préambule.....4
- > Prise en compte des ODD6
- > Les 17 ODD et leurs cibles7

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, RÉSILIENT ET AGRÉABLE À VIVRE 11

- > Les engagements13
- > Les actions emblématiques de l'année 202315
- > Focus : Réalisation d'un aménagement cyclable autour du carrefour Pompadour à Créteil21

UN TERRITOIRE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DU VIVANT 22

- > Les engagements24
- > Les actions emblématiques de l'année 202325
- > Focus : Convention de partenariat stratégique et financier entre la Métropole du Grand Paris et le Département du Val-de-Marne30

UN TERRITOIRE CITOYEN ET SOLIDAIRE 31

- > Les engagements33
- > Les actions emblématiques de l'année 202334
- > Focus : Lancement du Plan Autisme 2023-202840

UNE ADMINISTRATION RESPONSABLE ET INNOVANTE 41

- > Les engagements43
- > Les actions emblématiques de l'année 202344
- > Focus : Mise en place de 9 recommandations proposées par la Médiatrice Départementale50

1

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Préambule

L'année 2023 a été marquée par un contexte économique difficile et incertain lié à la crise en Ukraine et à l'augmentation des difficultés en approvisionnement alimentaire et énergétique. Dans un contexte inflationniste généralisé (+6% en 2023 d'après la Banque de France), qui a pesé sur l'ensemble des ménages français, l'Etat a souhaité renforcer le montant des aides sociales versées aux publics les plus précaires, qui ont été les plus impactés par cette crise, mettant ainsi à contribution les Départements, dans le cadre de leur compétence en matière de solidarités et de cohésion sociale.

L'année 2023 a également été une année record sur le plan climatique. D'après l'observatoire européen Copernicus les températures moyennes mondiales ont été les plus élevées jamais enregistrées. Les mois de juin, juillet et août 2023 ont été les mois les plus chauds depuis 1940 – date de la création de la base de données météorologique – avec une température moyenne mondiale supérieure de 1.4°C à la moyenne pré-industrielle. Cette augmentation des températures s'est accompagnée de phénomènes météorologiques extrêmes avec les nombreuses sécheresses, canicules, incendies ou inondations qui ont eu lieu et qui ont impacté l'ensemble des continents.

Face aux enjeux liés au dérèglement climatique et aux huit autres limites planétaires, les collectivités territoriales ont plus que jamais un rôle à jouer pour assurer la sobriété écologique ainsi que la continuité des services publics, face aux conséquences des bouleversements environnementaux. En matière climatique, elles doivent ainsi œuvrer à la mise en place de solutions d'atténuation du dérèglement climatique et d'adaptation à ses conséquences sur leur territoire, dans le cadre de leurs compétences, tout en mobilisant et en coordonnant l'ensemble des acteurs locaux.

Dans ce contexte, le Département du Val-de-Marne agit à l'échelle de son territoire, à travers ses différentes politiques publiques, afin de faire du Val-de-Marne un territoire sobre, résilient et agréable à vivre.

Il œuvre pour ce faire, dans le cadre de sa politique de l'habitat, à lutter contre la précarité énergétique et à améliorer la qualité de vie des habitants grâce à ses aides pour financer la construction et la rénovation de logements sociaux sur le territoire. Le Département contribue également, dans le cadre de ses nombreux partenariats avec des acteurs locaux (privés, publics et associatifs), tels que Valophis Habitat, afin de favoriser les actions permettant de réaliser des économies d'énergies, tout en garantissant des logements décents, afin d'améliorer le cadre urbain et les conditions d'habitat des Val-de-Marnais les plus précaires. Il continue ainsi à encourager et à soutenir les travaux

d'adaptation des logements sociaux au vieillissement et au handicap. Il accompagne également les locataires dans leurs usages et leurs changements de pratiques, grâce à la mise en place de dispositifs tels que les Visites énergies qui ont permis de sensibiliser les usagers aux pratiques éco-responsables dans leur logement, tout en les informant sur les dispositifs d'aides existants et en les accompagnant dans leurs démarches.

Le Département agit également dans le cadre de ses compétences et de sa politique de solidarité, en faveur de l'insertion sociale et professionnelle grâce à ses 20 Espaces départementaux des solidarités (EDS) et ses 2 espaces insertion, qui permettent de recevoir et d'accompagner les personnes éloignées de l'emploi et de les informer sur leurs droits. Il mène également une politique de soutien auprès de ceux qui rencontrent des difficultés sociales, dans le cadre de ses nombreuses aides (aide énergie, aides « objectif emploi », aide sociale à l'hébergement (ASH), Revenu de solidarité active (RSA)...) et de ses dispositifs, qui visent à réduire les inégalités sur le territoire.

Il œuvre également dans le cadre de la lutte contre toutes les formes d'exclusion, notamment en ce qui concerne les publics en situation de vulnérabilité (personnes âgées, en situation de handicap ou éloignées de l'emploi) et soutient les initiatives de proximité grâce aux actions qu'il mène avec ses partenaires associatifs locaux. Dans ce cadre, le Département a élaboré, en 2023, son premier plan autisme conjointement avec les acteurs du territoire, afin de développer des solutions adaptées aux besoins et aux attentes de la population, réaffirmant par la même occasion son implication et sa volonté d'être un territoire inclusif. Il travaille également sur ces enjeux dans le cadre des actions internes et territoriales, que mène son Observatoire de l'égalité femmes/hommes qui a choisi de faire de la santé son fil rouge en 2023.

Enfin, le Département du Val-de-Marne porte une démarche volontariste de transition écologique et énergétique à travers son Plan 50 000 arbres, sa politique de reconquête de la qualité des eaux fluviales, son Schéma Directeur de la Transition Énergétique (SDTE). En 2023, plusieurs stratégies ont été votées par le Conseil départemental. La stratégie vélo départementale doit permettre de structurer le maillage des réseaux cyclables sur le territoire afin de développer ce mode de transport. Le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables vise à agir en faveur de l'environnement et de la cohésion sociale, à travers la commande publique. Enfin le Département a élaboré et mis en place un plan de formation à la transition écologique à destination de tous les agents.

Le Département réaffirme à travers ce rapport sur sa situation en matière de développement durable, ses engagements dans le cadre des politiques publiques qu'il porte et des actions qu'il mène sur son territoire, en lien avec les ODD définis par l'ONU. Ce rapport s'organise autour de quatre grands axes

- Un territoire dynamique, résilient et agréable à vivre ;
- Un territoire respectueux de l'environnement et du vivant ;
- Un territoire citoyen et solidaire ;
- Une administration responsable et innovante.

La prise en compte des objectifs de développement durable (les ODD)

L'agenda 2030 est un programme universel pour le développement durable. Il porte l'ambition de transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et les inégalités en assurant sa transition écologique et solidaire à l'horizon 2030.

Faisant suite aux Objectifs du Millénaire pour le Développement et des Sommets de la Terre, les ODD ont été adoptés le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies dans le cadre de l'Agenda 2030. Les 17 ODD sont un langage commun international qui permet de revisiter nos engagements locaux en matière de développement durable et par là-même, de faciliter la démarche de compréhension et de lecture des enjeux. Ils se déclinent en 169 cibles couvrant l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

Les 17 ODD



<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>.

Les 17 ODD et leurs cibles

Objectif du Développement Durable	Cibles principales
<p>Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Extrême pauvreté, pauvreté - Protection sociale - Accès aux ressources - Vulnérabilité - Mobilisation des ressources - Prise en compte dans les politiques
<p>Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Faim - Malnutrition - Productivité et petits exploitants - Agriculture performante et résiliente - Diversité et partage des ressources génétiques - Recherche agronomique - Exportation et commerce - Fonctionnement des marchés alimentaires
<p>Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Mortalité maternelle - Mortalité néonatale et infantile - Maladies transmissibles, maladies non transmissibles - Conduites addictives - Accidents de la route - Santé sexuelle et procréative - Couverture santé universelle - Santé-environnement - Tabac - Recherche / mise au point et accès aux médicaments - Personnel de santé - Sécurité sanitaire
<p>Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Éducation scolaire - Soins et éducation préscolaires - Formation professionnelle et enseignement supérieur - Compétences et accès à l'emploi - Égalité des chances - Apprentissages fondamentaux - Éducation pour le développement durable - Accessibilité des établissements scolaires - Bourses de formation et d'études supérieures - Formation des enseignants (pays en développement) Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

<p>Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre les discriminations - Violences et exploitation - Mariage forcé et mutilations - Promotion et partage des travaux domestiques - Participation et accès aux postes de direction - Santé sexuelle et procréation - Droit et accès aux ressources - Technologies et autonomisation - Politiques d'égalité
<p>Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'eau potable - Accès aux services d'assainissement et d'hygiène - Qualité de l'eau - Gestion durable des ressources en eau - Gestion intégrée des ressources - Protection et restauration des écosystèmes - Coopération et renforcement de capacités - Gestion collective de l'eau
<p>Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'énergie - Énergies renouvelables - Efficacité énergétique - Recherche et investissement - Approvisionnement en énergie
<p>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Croissance du PIB - Productivité économique - Développement des TPE et PME - Utilisation efficiente des ressources - Plein emploi et travail décent - Accès des jeunes à l'emploi et la formation - Exploitation des enfants, traite, travail forcé - Droits & sécurité au travail - Tourisme durable - Accès aux services financiers et d'assurance - Aide pour le commerce des PED - Pacte mondial pour l'emploi
<p>Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures durables, résilientes et accessibles - Industrialisation socio-économiquement durable - Accès de toutes les entreprises aux services financiers - Modernisation et durabilité des filières industrielles - Innovation, recherche et développement - Appui aux pays en développement - Diversification et ajout de valeur - Accès aux technologies de l'information et de la communication

<p>Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution des revenus des plus pauvres - Autonomisation et intégration - Égalité des chances - Politiques publiques ciblées au service de l'égalité - Réglementation de la finance - Gouvernance internationale - Migrations - Traitement spécial et différencié - Aide publique au développement - Coûts de transaction
<p>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès au logement décent - Transports sûrs, accessibles et viables - Urbanisation durable - Préservation du patrimoine - Prévention et limitation de l'impact des catastrophes - Impact environnemental - Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs - Développement territorial - Politiques intégrées pour des territoires résilients - Bâtiments durables et résilients
<p>Établir des modes de consommation et de production durables</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion durable des ressources naturelles - Gaspillage alimentaire - Gestion écologique des produits chimiques - Réduction des déchets - Responsabilité sociétale des entreprises - Marchés publics durables - Formation et information environnementales - Tourisme durable - Politique de subvention de l'énergie
<p>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Résilience et adaptation - Politiques climatiques - Éducation et capacité d'action - Fonds vert - Renforcement des capacités
<p>Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Pollutions marines - Écosystèmes marins et côtiers - Acidification des océans - Réglementation de la pêche - Préservation de zones marines - Subventions nuisibles à la pêche - Petits États insulaires - Recherche et transferts de techniques marines - Préservation de la pêche artisanale - Droit de la mer

<p>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols, mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation des écosystèmes terrestres - Gestion durable des forêts - Dégradation des sols - Écosystèmes montagneux - Biodiversité et espèces menacées - Ressources génétiques - Braconnage et trafics d'espèces protégées - Espèces envahissantes - Intégration de la biodiversité dans les politiques - Financements - Moyens dans la lutte contre le braconnage
<p>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces et responsables</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la violence - Maltraitance et exploitation infantiles - État de droit et accès à la justice - Institutions exemplaires - Prise de décisions inclusive - Gouvernance internationale - État civil - Information et protection des libertés - Terrorisme et criminalité - Politiques non discriminatoires
<p>Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Aide publique au développement - Coopération scientifique et technologique - Transferts ciblés de technologies - Capacités scientifiques et technologiques - Renforcement des capacités - Système commercial multilatéral équitable - Cohérence des politiques - Souveraineté nationale - Partenariat pour le développement durable - Partenariats multi-acteurs

1

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, RÉSILIENT ET AGRÉABLE À VIVRE

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, RÉSILIENT ET AGRÉABLE À VIVRE

Le Département du Val-de-Marne totalise 1 415 367 habitants, répartis dans 47 communes. Malgré sa modeste superficie, il présente une grande diversité géographique : fleuve, rivières, vallées, plateau, coteaux. Très urbanisé, avec une densité s'élevant à 5 701 habitants/km², il compte cependant sur son périmètre 4 673 hectares d'espaces naturels agricoles et forestiers. 6 Cours d'eau sont présents : la Seine, la Marne, la Bièvre, le Morbras, le Réveillon et l'Yerres,

Marqué par une forte hétérogénéité socio-économique, le territoire connaît actuellement de profondes transformations, notamment induites par la réalisation des infrastructures du Grand Paris Express et par les nombreux programmes d'aménagement urbain, dont l'Opération d'intérêt national Orly-Rungis-Seine-Amont et les 12 nouveaux programmes de renouvellement urbain qui concernent 16 communes.

Le département du Val-de-Marne compte 42 Quartiers Politique de la Ville (QPV) répartis sur 23 communes. Au total, 143 416 habitants val-de-marnais vivent dans un QPV, soit un peu plus d'un habitant sur dix du Département (10,3%). La part d'habitants résidant dans un QPV est variable selon les communes, allant de 2,3% pour Saint-Maur-des-Fossés à 52,7% pour Villeneuve-Saint-Georges.

Le parc de logements s'établit à près de 640 000 entités, dont 188 000 logements sociaux. Cette offre ne suffit pas pour répondre à la demande, en outre elle très inégalement répartie, puisque 10 communes sont carencées au regard de la loi SRU tandis que 12 autres dépassent 40% de logements sociaux. Le parc val-de-marnais est composé à 21,5% de maisons individuelles, dont près de la moitié ont été construites avant 1948 et se caractérisent par de faibles performances énergétiques.

Le territoire départemental est bien desservi en transports en commun structurants et le sera plus encore avec le prolongement de la ligne 14, l'ouverture de la ligne 15 sud et la mise en service du téléphérique urbain Câble-1. Traversé par l'A86, l'A6 et l'A4, le Département est également équipé d'un important réseau de voirie départementale (environ 420 km). Le réseau cyclable compte actuellement 269 km dont la majorité (164 km) a été réalisée par le Département sur ses voiries. Celui-ci passera à 450 km d'ici à 2030 dans le cadre des objectifs définis dans la stratégie vélo départementale. Ce réseau permet de desservir les grands équipements val-de-marnais : l'Aéroport d'Orly, l'Institut Gustave Roussy, le Port de Bonneuil, le Marché International de Rungis, l'hôpital Henri-Mondor, l'Université Paris-Est-Créteil, qui constituent d'importants pôles d'emplois.

Les engagements

Rééquilibrer l'offre de logement social et lutter contre la précarité énergétique

Face à l'accélération des phénomènes de dérèglement climatique et de crise énergétique, à l'augmentation du nombre de demandeurs de logements sociaux en Val-de-Marne et à la répartition très inégale de ces logements sur son territoire, le Département a fait évoluer sa politique de l'habitat le 26 juin 2023. Les objectifs sont de répondre aux enjeux de transition environnementale et de lutte contre la précarité énergétique mais aussi de rééquilibrage de l'offre de logement locatif social en Val-de-Marne, tout en privilégiant la qualité de l'habitat, l'innovation et l'amélioration du cadre de vie.

En matière de construction neuve, le Département encourage les organismes HLM à développer des opérations plus performantes que la norme RE 2020 (norme environnementale). Cela se traduit par l'octroi d'une prime de 700 € par logement pour les opérations de développement et de reconstruction de l'offre locative sociale atteignant le seuil 2025 de la RE2020. Selon l'exigence de la certification obtenue par l'opération, une modulation du niveau des primes est prévue, entre 200 euros et 700 euros par logement.

S'agissant de la réhabilitation du parc de logements locatifs sociaux, le Département a fait le choix de concentrer les aides sur le parc classé en étiquette énergétique E, F ou G avant travaux et d'exiger une performance minimale à atteindre pour qu'il soit plus économe en énergie et moins émetteur de gaz à effet de serre. Cela s'est notamment traduit par la mise en place d'une éco-conditionnalité. Désormais, pour bénéficier des subventions départementales les opérations doivent atteindre au minimum l'étiquette D après travaux.

Améliorer le cadre de vie et les déplacements des Val-de-Marnais

L'amélioration du cadre de vie passe par l'amélioration des déplacements sur le territoire. En 2023, le Département a réalisé plusieurs aménagements structurants, qui ont permis d'améliorer la desserte en transports en commun, grâce au déploiement de la priorité radio aux feux sur le site du Trans-Val-de-Marne (TVM), de résorber les discontinuités cyclables (prolongement de la voie verte située avenue Descartes (RD204) à Limeil-Brévannes) ou encore, de sécuriser les différentes voies de circulation (piétons, cyclistes et véhicules) aux abords du carrefour Pompadour. Ces actions ont ainsi permis de favoriser le report modal, tout en renforçant la sécurité sur les axes qui incombent au Département.

Le 11 décembre 2023, l'Assemblée départementale a approuvé la stratégie vélo départementale, qui concrétise l'engagement du Département d'accompagner et de développer l'usage du vélo de manière significative et qualitative, et contribuer à en faire un véritable mode de transport alternatif dans les déplacements du quotidien sur le territoire. Cette stratégie se décline en trois engagements. Le premier consiste à réaliser un programme d'aménagement cyclables ambitieux de 450 km d'ici à 2030, afin que la part d'utilisation du vélo atteigne 9% dans les parts modales. Le second vise à conforter le développement du stationnement vélo en recensant l'offre existante et en

renforçant la politique de stationnement vélo. Le dernier consiste à promouvoir, concerter et évaluer les actions du Département notamment à travers la création et l'animation d'un réseau partenarial d'échange et d'expertise. A ce titre, le Département entend promouvoir la pratique du vélo auprès des collégiens ainsi que la pratique du vélo adapté pour les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées.

Soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire du territoire

Le Département accompagne les acteurs locaux dans le cadre de sa politique de soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS), qui participent à l'amélioration de la qualité de vie et à la transition écologique en Val-de-Marne. Les différentes structures soutenues, dont l'activité porte sur le réemploi et l'économie circulaire, sont créatrices d'emplois et proposent pour la plupart des activités favorisant l'insertion socio-professionnelle, notamment pour des publics en insertion, ce qui participe à la fois à l'amélioration des conditions de vie des habitants, tout en permettant de maintenir et de développer des filières locales. En 2023, le Département a ainsi renouvelé son soutien à l'économie sociale et solidaire à travers son Appel à projets (AAP) de développement social et solidaire du territoire. Dans le cadre de la 12ème édition de cet AAP, qui s'est déroulée le 28 novembre 2023, le Département a récompensé 13 lauréats parmi les 47 projets reçus. Une enveloppe de 150 000 € a été répartie entre les différents lauréats afin de les soutenir dans la mise en œuvre de leurs actions. Grâce à cette aide une vingtaine d'emplois ont ainsi été créés sur le territoire. Enfin, le Département soutient également les acteurs associatifs de la solidarité internationale dans le cadre de son appel à projets du même nom, qui a pour objectif de soutenir les projets associatifs de solidarité internationale dans les domaines de l'eau, en particulier autour des enjeux de santé, d'hygiène et d'assainissement, de la petite enfance en lien avec la dimension sanitaire et de la protection maternelle et enfin de la transition écologique, en particulier en réponse aux enjeux climatiques, énergétiques et de biodiversité. En 2023, le Département a soutenu divers projets tels que : l'électrification d'une école grâce à la mise en place de panneaux solaires au Burkina Faso ; la création d'un forage pour irriguer des bassins de pisciculture en Guinée, ou encore la construction d'une salle de pédiatrie au Togo et République Démocratique du Congo. Ces actions de soutien aux projets associatifs de solidarité internationale montrent ainsi l'implication du Département sur et en dehors de son territoire.

Les actions emblématiques de l'année 2023

Lutter contre la précarité et les passoires énergétiques présentes sur le territoire

Poursuite du Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie



CHIFFRES CLES

Au 15 décembre 2023, 183 ménages ont été accompagnés depuis le lancement du SLIME en mars 2022

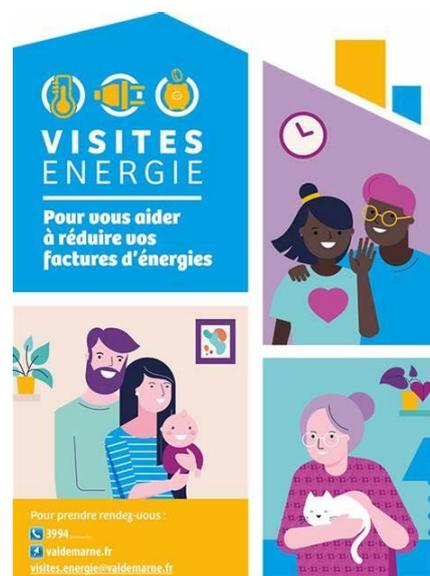
97 kits éco-énergie ont été distribués depuis le début de l'année

15 formations sur la précarité énergétique à destination des professionnels

7 manifestations grand public organisées

10 présentations du dispositif à des professionnels

Le programme du service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie est un programme d'action de maîtrise de l'énergie en faveur des ménages modestes et destiné aux collectivités locales. Il permet d'organiser des actions de lutte contre la précarité énergétique en repérant les ménages en situation de précarité énergétique et en les finançant grâce aux Certificats d'économie d'énergie (CEE). A l'échelle du Département, ce dispositif dénommé « Visites Energie » a été mis en place avec les trois Etablissements Publics Territoriaux (EPT) en mars 2022, jusqu'au 31 décembre 2024.



Un réseau de donneurs d'alerte composé notamment de travailleurs sociaux des EDS et CCAS participe au repérage des ménages potentiellement concernés par ce dispositif. Les ménages identifiés doivent remplir les conditions de ressources définies, afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnement à domicile. Une première visite permet d'identifier les postes de dépenses énergétiques, les gestes ou habitudes quotidiennes du ménage ainsi que les problèmes rencontrés. Une deuxième visite permet de faire des préconisations en termes d'éco-gestes et des orientations adaptées aux besoins du ménage.



CHIFFRES CLES

En 2023, 10 178 aides ont été accordées pour un montant de 1 917 595.36 € au titre du FSH volet énergie

238 aides délivrées pour un montant de 24 820.36€ pour les impayés d'eau

569 aides délivrées pour un montant de 123 148.31€ au titre du FSH maintien

Mobilisation du Fonds solidarité habitat (FSH)

Face aux difficultés que rencontrent de nombreux Val-de-Marnais dans le cadre du paiement de leurs factures locatives ou énergétiques, le Conseil Départemental gère un Fonds de Solidarité Habitat (FSH). Ce fonds partenarial accorde des aides aux ménages, en fonction de leur situation financière et des difficultés qu'ils rencontrent pour l'accès au logement ou pour le règlement de leur dette locative, ainsi que des impayés d'énergie ou d'eau. Ce fonds permet d'aider les locataires en difficulté grâce à deux aides : l'aide aux impayés d'énergie et l'aide aux impayés d'eau.

Dans le cadre du volet « énergie », le plafond de l'aide, initialement à 230€, a été augmenté à 400€ lors du Conseil départemental du 12 décembre 2022. En 2023, ce sont ainsi 10 178 aides qui ont été accordées pour un montant de 1 917 595,36€.



CHIFFRES CLES

En 2023, sur les 138 528 logements sociaux ayant bénéficié d'un diagnostic de performance énergétique :

36% ont été classés en étiquette A, B, C
49% en étiquette D
16% en étiquettes E, F et G

D'ici à 2034, 27 000 logements devront être classés au minimum en D



CHIFFRES CLES

Collège Gisèle Halimi à Ivry-sur-Seine :

35M d'investissements
20 nouveaux arbres plantés et répartis entre la cour du collège, l'entrée et les espaces extérieurs.
Un mur végétalisé de 92m²
Des toitures terrasses végétalisées de 1 600 m²
400 élèves attendus pour la rentrée 2023 et 700 pour la rentrée 2024
329 m² de panneaux photovoltaïques prévus ;

La crèche des Larris :

8.8 M€ d'investissements
90 places d'accueil
1 770 m² d'espaces

Collège Christiane Desroches-Noblecourt à Villeneuve-le-Roi :

35 M€ d'investissements
390 m² de panneaux photovoltaïques installés

Soutien aux organismes HLM pour les opérations d'amélioration du parc existant

Dans le cadre du nouveau règlement des aides à l'habitat et de l'introduction de l'éco-conditionnalité le montant de la subvention en réhabilitation est désormais fixé à 2 000 € par logement et une prime supplémentaire de 200 à 900 € peut être accordée, selon la certification ou le changement d'étiquette obtenue. Dans le cadre des opérations d'acquisition-amélioration réalisées par les bailleurs sociaux, les nouvelles primes peuvent aller de 2 000 à 14 000€ par logement. En 2023, huit opérations de réhabilitation thermique et trois opérations d'acquisition-amélioration ont ainsi été financées pour un montant total de 860 000 €. Parmi ces opérations, l'une d'entre elle doit obtenir la certification NF Habitat Rénovation de Cerqual et trois autres opérations doivent obtenir la certification Bâtiment énergie environnement (BEE) Logement Rénovation de Prestaterra.



Opération d'acquisition-amélioration de 11 logements sociaux à Saint-Mandé

© Paris Habitat

Construire des bâtiments vertueux

Deux nouveaux collèges ont été mis en service en septembre 2023 : le collège Christiane Desroches-Noblecourt à Villeneuve-le-Roi et le collège Gisèle Halimi à Ivry-sur-Seine. Ces deux collèges sont labellisés Haute Qualité Environnementale (HQE) et également Bâtiment Passif. Ce sont des bâtiments dont l'isolation est très performante, ce qui permet de réduire les déperditions de chaleur. En été, il n'y a donc pas besoin de climatisation et en hiver, la consommation de chauffage est réduite. Les équipements des deux collèges (éclairage, ventilation...) se déclenchent grâce à des détecteurs de présence, afin de permettre de diminuer les consommations énergétiques. Enfin, la réduction de la consommation d'eau a également été prise en compte, notamment pour l'eau de pluie, qui est filtrée et réutilisée dans les toilettes. Le reste des eaux pluviales est entièrement géré à la parcelle grâce à l'infiltration dans les espaces végétalisés, ce qui permet de ne rejeter aucune eau pluviale dans le réseau public. Des panneaux photovoltaïques ont été installés sur la toiture du collège Christiane Desroches-Noblecourt et des panneaux photovoltaïques sont prévus sur la toiture du collège Gisèle Halimi.

La nouvelle crèche départementale des Larris à Fontenay-sous-Bois a été mise en service le 13 février 2023. Cette nouvelle crèche vise une performance énergétique équivalente au label « Effinergie + », soit 20% au-dessus de la réglementation et a également suivi une démarche de maîtrise de sa qualité environnementale. Elle dispose d'une toiture végétalisée qui permet de favoriser le développement de la biodiversité et de participer à la réduction des îlots de chaleur urbains, tout en améliorant le confort d'été. La crèche offre 90 places d'accueil de jeunes enfants, soit 30 places de plus que l'ancienne crèche.



Améliorer le cadre de vie et les déplacements

Développement et amélioration de la desserte liée aux transports en communs

Dans le cadre du Plan de Déplacement en Val-de-Marne 2030 (PDVM), le Département s'est fixé pour objectif d'augmenter de 30% la part des transports en commun sur son territoire. Afin de développer le réseau des transports et de favoriser le report modal, le Département a réalisé des travaux dans le cadre du déploiement de la priorité radio aux feux sur le site du Trans-Val-de-Marne. L'objectif est d'améliorer la vitesse, la régularité et l'efficacité de cette ligne de bus à haut niveau de service (HNS) très fréquentée.

Le déploiement de la priorité radio aux feux sur le site du Trans-Val-de-Marne (TVM) doit ainsi permettre d'améliorer le temps de parcours du TVM sur 3 parties du tronçon : Créteil Pompadour jusqu'à Thiais ; Créteil Pompadour jusqu'à Saint-Maur Créteil et sur la partie Ouest, à proximité de la commune de Fresnes. Grâce aux travaux réalisés, le temps de franchissement moyen sur un carrefour est passé de 8.1 secondes (sans priorité) à 2.1 secondes (avec priorité), ce qui a représenté une baisse du temps de franchissement moyen de 74%, permettant ainsi de fluidifier davantage le trafic et d'améliorer le report modal.

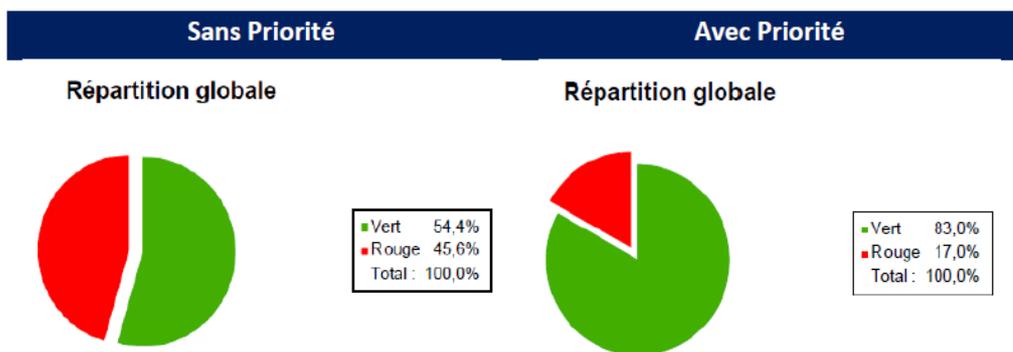
CHIFFRES CLES

En 2023, les deux premières phases du projet ont été finalisées :

Phase 1 (Créteil Pompadour jusqu'à Thiais) : 14 carrefours concernés par l'action. 4 minutes gagnées pour le tronçon équipé + gains aux arrêts en station

Phase 2 : (Créteil Pompadour jusqu'à Saint-Maur Créteil) : 13 carrefours concernés par l'action, 1 à 2 min de gagnées pour le tronçon équipé + gains aux arrêts

Phase 3 (Fresnes) : Elle concernera 14 carrefours début 2024



Répartition globale en pourcentage des feux verts et rouges pour le TVM avant et après la mise en place de la priorité radio aux feux



Prolongement d'une voie verte avenue Descartes (RD204) à Limeil-Brévannes

L'objectif de l'action est de prolonger la voie verte existante sur un linéaire de 700m, avec une largeur de 3.5m en conformité avec les normes pour les Personnes à mobilité réduite (PMR), au regard de l'aménagement déjà existant du côté de la commune de Limeil-Brévannes et qui se termine au niveau du chemin des bœufs. Le linéaire nouvellement créé étant localisé en forêt, il a été décidé de ne pas mettre d'éclairage public, afin de préserver la trame noire.

CHIFFRES CLES

Coût de l'opération : 1.25 millions d'euros, subventionnée à 50%

Projet répondant aux normes fixées par le CEREMA (largeur de voie verte à 4m et pente inférieure à 4%)

Phase 2 des travaux finalisés au 31/10/23. Le Département de l'Essonne a réalisé sa partie du tronçon fin 2023



Création d'une voie verte qui relie le Département du Val-de-Marne et de l'Essonne

discontinuité cyclable majeure qui avait été identifiée, en se maillant avec les aménagements cyclables existants (pistes cyclables au nord sur la RD2024 côté Limeil et qui se termine à l'entrée du chemin des bœufs et les aménagements existants au Sud côté Essonne, sur la rue Raymond Poincaré (D94) et l'avenue Gourgaud - D94.

Ce projet réalisé sur l'emprise du domaine public départemental a été travaillé en collaboration étroite avec l'Office National des Forêts, la SNCF et le Syndicat Mixte d'Etude et de Réalisation de la Végétale (SMER), dont le foncier est mitoyen au projet. Le Département de l'Essonne assure pour sa part le prolongement de cette voie verte sur son domaine, jusqu'aux aménagements cyclables existants. Le prolongement de cette voie verte permettra ainsi de résoudre une



Mise en place de la Stratégie Vélo du Département

Le 11 décembre 2023, le Département a approuvé la stratégie vélo départementale, qui concrétise l'engagement du Département d'accompagner et de développer l'usage du vélo de manière significative et qualitative et qui contribue à en faire un véritable mode de transport alternatif dans les déplacements du quotidien sur le territoire. Cette nouvelle stratégie vélo double les investissements annuels par rapport à la période 2002-2019. Jusqu'à 100 millions d'euros seront ainsi dédiés à ces 22 actions, avec le soutien de la Région Ile-de-France et de la Métropole du Grand Paris. La Stratégie Vélo repose sur 3 engagements :

1) Réaliser un programme d'aménagements cyclables ambitieux de 450 km à horizon 2030

Objectif : Développer un ensemble d'aménagements cyclables cohérent, structurant et capacitaire, qui répond aux besoins des cyclistes, notamment sur les axes prioritaires. Pour cela, le Département va lancer dès 2024, un programme pluriannuel d'aménagements : 66 km de nouvelles voies cyclables structurantes sur les routes départementales comme la RD 120 et le long des projets de transport (Bus, T Zen5, Altival...).

2) Conforter le développement de stationnements vélos

Objectif : Répondre au besoin de stationnement des cyclistes en ville pour encourager l'utilisation du vélo comme moyen de transport durable. Le Département s'engage à couvrir l'ensemble de la chaîne mobilité, en installant ou en favorisant la création de places de stationnements vélos autour des bâtiments départementaux et des collèges et aussi en accompagnant le déploiement de stationnement en gare sous l'égide d'Ile-de-France Mobilités (IDFM) en tant que partenaire, en mettant à disposition du foncier ou en

CHIFFRES CLES

660 km d'itinéraires cyclables dont 450 km réalisés d'ici 2030

100 millions d'euros seront investis pour créer de nouveaux aménagements cyclables et installer de nouveaux stationnements vélos

continuant à transférer la gestion des mobiliers de stationnement existants. Il soutiendra également les collectivités et les bailleurs sociaux qui souhaitent déployer des lieux de stationnements sécurisés.

3) Promouvoir, concerter et évaluer les actions du Département

Objectif : Sensibiliser la population aux avantages de la pratique du vélo, tant pour la santé individuelle que pour l'environnement. Le Département va soutenir la pratique adaptée des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées et accompagner la pratique du vélo pour les collégiens à travers des séances de « remise en selle ».

Soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire du territoire

Soutien des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Le soutien des acteurs de l'ESS s'inscrit dans le plan départemental de soutien à l'ESS 2021-2025, qui a été adopté le 12 avril 2022. Cette politique départementale vise à encourager la vitalité de ces acteurs en soutenant leurs initiatives, bénéfiques pour l'environnement, la dynamique du territoire et les Val-de-Marnais.

Parmi les lauréats de l'appel à projets 2023, Val de Bry Emmaüs (VBE) qui est une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) a mis en place une activité en atelier chantier d'insertion (ACI) de livraisons à vélo électrique des produits des commerçants sur la commune de Villiers-sur-Marne. Après une première expérimentation sur la commune de Sucy-en-Brie qui s'est avérée être une réussite, le projet a suscité une demande locale, qui va lui permettre de se développer sur d'autres territoires. Ce projet reproductible est exemplaire tant au regard des impacts environnementaux et sanitaires (livraison en mobilité bas carbone et active), qu'économiques (création de 6 emplois en insertion) et sociaux grâce à la création de lien entre les habitants et les commerçants.

Accompagner les allocataires du RSA vers des emplois « verts »

Le Département soutient l'accès à l'emploi des allocataires du RSA vers des emplois en adéquation avec la transition écologique. L'objectif de cette action est de soutenir l'économie locale par l'accompagnement des allocataires du RSA vers des emplois locaux. Dans le cadre de cette action, le Département a financé 20 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) en 2023 dans le domaine de l'économie circulaire ou des emplois « verts ». Par exemple Ressourcucy (Sucy-en-Brie) contribue à la protection de l'environnement, avec notamment pour objectif de participer à la réduction des tonnages de déchets. Elle porte l'atelier et chantier d'insertion (ACI) Recup'r qui permet de développer des compétences dans divers domaines : vente, manutention, transport et économie circulaire. L'association Etudes et Chantiers IDF (Villeneuve Saint-Georges) porte quant à elle un chantier d'insertion visant à produire des plants potagers, floraux et arbustifs (haies et massifs), et à entretenir des espaces verts du patrimoine de Valophis Habitat.



CHIFFRES CLES

150 000 euros partagés entre 13 lauréats de l'AAP ESS 2023 :

- 5 ressourceries
- 2 projets de cuisines solidaires
- 1 projet d'agriculture urbaine
- 4 SIAE dont le projet d'agriculture urbaine
- 1 collocation étudiante solidaire
- Création de 36 emplois grâce au financement



CHIFFRES CLES

En 2023, le Département a financé 20 SIAE dans le domaine de l'économie circulaire ou des emplois « verts » (recyclerie, espace vert, réemploi de matériel, maraîchage bio...) pour un budget de 687 000 €

En 2022, 656 salariés en insertion travaillaient au sein de ces 20 structures, dont 255 allocataires du RSA



Favoriser une alimentation et une agriculture durables

Le Département accompagne le développement de filières solidaires pour contribuer à la qualité de vie et à la transition écologique sur son territoire. 6 structures de l'alimentation et de l'agriculture durables ont ainsi été soutenues en 2023 par le Département. Ces structures agissent dans le cadre de différentes filières (production agricole, restauration collective, circuits courts, pépinière...) en lien avec différents domaines tels que l'agriculture, la restauration ou encore la production et la vente alimentaire.

En 2023, 2 projets de cuisines solidaires (ateliers cuisine, distribution de paniers, sensibilisation « anti-gaspi », au Kremlin-Bicêtre, à Villiers-sur-Marne) ont été financés, ainsi que 3 projets d'agriculture urbaine à Chevilly-Larue, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges. Enfin, un dernier projet a également pu voir le jour, grâce à l'ouverture d'un supermarché coopératif à Choisy-le-Roi.

Ces différentes structures ont été créatrices d'emplois avec la création d'au moins trois emplois par structure. Elles participent également à l'amélioration des conditions de vie des habitants, qui bénéficient des externalités positives de ces projets, tout en favorisant la réinsertion des publics éloignés de l'emploi.

Signature de la première convention-cadre de coopération culturelle

Afin de renforcer une offre culturelle pour tous, le Département a signé avec l'Etat la première convention-cadre de coopération culturelle pour les années 2023 à 2025. Dans le cadre de la culture et de la jeunesse, cette convention a pour objectif de favoriser le soutien à la création contemporaine et à la diffusion artistique, notamment en direction du MAC VAL (Musée d'Art Contemporain du Val-de-Marne). Elle doit également permettre de soutenir la lecture publique, en favorisant l'inscription d'évènements dans le cadre de l'été culturel et de l'opération « Partir en livre » du Centre national du livre. Enfin, elle favorisera la démocratisation culturelle par l'intermédiaire de l'éducation artistique et culturelle en direction de la jeunesse.

Cette convention-cadre fait une place à la protection de l'environnement, grâce à une clause d'accompagnement des pratiques culturelles dans le contexte de la crise environnementale. Cette clause est orientée autour de cinq axes : Créer autrement de nouvelles pratiques durables ; Développer un numérique culturel sobre ; Inventer les territoires et les paysages de demain ; Repenser la mobilité pour une culture plus accessible ; Préserver et conserver pour demain.

En 2023, la Direction de la Culture a proposé de nombreuses activités dans le cadre des « Rendez-vous de l'été », notamment dans les parcs, en particulier dans les domaines de la lecture et de la musique mais aussi de l'archéologie et des arts visuels. Près de 6 000 personnes ont ainsi pu découvrir gratuitement autour d'une installation ludique, des lectures, des spectacles, un festival de jazz, des ateliers archéologiques et des moments de convivialité dans le cadre du PIC NIC du MAC VAL.



CHIFFRES CLES

35 000 € au titre du soutien sur programme d'actions ESS 2023

37 000 € au titre de l'appel à projets ESS 2023

6 structures issues de l'ESS soutenues au cours de l'année

Focus : Réalisation d'un aménagement cyclable autour du Carrefour Pompadour à Créteil



Le Carrefour Pompadour était jusque-là une coupure urbaine importante du territoire, qui entraînait un risque pour les piétons et les cyclistes souhaitant effectuer la traversée du carrefour ou souhaitant accéder à la gare de Créteil Pompadour. Afin de sécuriser les traversées piétonnes et cyclables, tout en facilitant l'accès à la gare de Créteil Pompadour des travaux ont été entrepris en juin 2023 et se sont achevés le 26 septembre 2023.

L'aménagement de l'anneau cyclable de 360 mètres de long autour du rond-point a d'abord permis de résorber la discontinuité liée au rond-point situé au carrefour de grands axes de circulation (bretelles de l'A86, RN6, RD86 et RN406). L'ouvrage a ensuite permis d'améliorer la circulation routière avec une moindre congestion du trafic et la sécurité grâce à une meilleure visibilité et un partage des voies entre cyclistes, piétons et véhicules.

L'aménagement du carrefour Pompadour sera également complété par la création d'une voie verte sur la RD86 à l'entrée de Créteil. Cet aménagement a fait l'objet d'une étude du CEREMA, qui a montré que les cyclistes interrogés se sentaient dix fois plus en sécurité sur ce carrefour après la réalisation des travaux.



Vue aérienne du carrefour Pompadour à la fin des travaux
© Marie-Olga Arnolin-Neola - CD94

2

UN TERRITOIRE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DU VIVANT

UN TERRITOIRE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DU VIVANT

Le territoire du Val-de-Marne se caractérise d'abord par l'ampleur de son réseau hydrographique : 96 km de cours d'eau, dont la Seine sur 15 km, l'Yerres et son affluent le Réveillon, la Marne sur 24 km et ses affluents : le Morbras et le ru des Marais ainsi que la Bièvre et son affluent le ru de Rungis. Sur les 47 communes val-de-marnaises, 37 sont traversées par un cours d'eau et près de 75% des Val-de-Marnais vivent à moins de 2 km d'un cours d'eau. Cette forte présence de l'eau est un atout écologique et sociétal qu'il est impératif de préserver tout en se protégeant contre les risques d'inondations auxquels une large portion du territoire est exposée et en prévenant les épisodes de sécheresse, de plus en plus fréquents. Les enjeux de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau s'imposent donc à l'ensemble des acteurs départementaux.

Le territoire est ensuite constitué de trames vertes et naturelles conséquentes. Malgré son caractère urbanisé et sa forte densité, le Val-de-Marne bénéficie d'une trame verte et naturelle bien plus étendue et plus diversifiée que celle des autres départements de petite couronne. Il présente un exceptionnel taux de boisement, de l'ordre de 11% avec ses 3 030 hectares de forêts. Avec ses 500 mares et ses 52 hectares de landes humides, le massif de l'Arc Boisé d'une surface de 3 000 hectares abrite de nombreuses espèces protégées animales et végétales. Il convient donc d'organiser les conditions d'accueil du public sans porter atteinte à la biodiversité et particulièrement à la faune sauvage présente sur le territoire. 1 200 hectares d'espaces agricoles, soit 5% de la superficie du département, sont présents sur le territoire.

Le Département du Val-de-Marne est le gestionnaire d'un patrimoine arboré d'environ 550 hectares dont 385 hectares de parcs, jardins et d'espaces naturels, 47 hectares de coulées vertes, 24 hectares de jardins des établissements sociaux et administratifs, 79 hectares d'espaces extérieurs des collèges ainsi que 14 hectares de délaissés routiers ou de parcelles. Le Foncier départemental est également composé de 20 parcs départementaux ouverts toute l'année aux publics ainsi que de 20 espaces classés espaces naturels sensibles (ENS). L'ensemble des trames et espaces verts offrent 587 km d'itinéraires de promenades et de randonnées aux Val-de-Marnais.

Enfin, ce territoire compte aussi la présence d'infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires, ce qui génère des nuisances sonores très importantes par endroit pour les habitants et le vivant. La qualité de l'air est également impactée avec des dépassements de seuil réguliers.

Les engagements

Faire du Val-de-Marne un territoire arboré, attractif et vecteur de lien social

Le Département est engagé dans la protection et le respect de l'environnement grâce aux politiques volontaristes qu'il mène.

Dans le cadre de la gestion de ses espaces verts et afin de lutter contre l'étalement urbain, le Département a mis en place une politique de préservation et de reconquête des espaces naturels sensibles (ENS). Véritable réservoir de biodiversité, ces espaces sanctuarisés ont pour objectif de protéger et de faire connaître la biodiversité présente sur le territoire

Dans le cadre du plan 50 000 arbres, la préservation et le renforcement de la végétalisation à l'échelle du Département d'ici à 2028, doivent permettre d'adapter le territoire aux effets du dérèglement climatique, en renforçant les îlots de fraîcheur. En 2023, le 10 000ème arbre a été distribué lors de l'opération « adopte ton arbre » qui s'est déroulée le 26 novembre au parc des sports et des loisirs du Grand Godet à Villeneuve-le-Roi. Ce chiffre symbolique a pu être atteint grâce aux plantations menées sur le foncier départemental depuis 2021, mais également grâce aux partenariats réalisés avec les communes val-de-marnaises et les bailleurs sociaux présents sur le territoire.

Préserver les espèces et les milieux naturels sur le territoire

La préservation et l'amélioration de la gestion des milieux naturels est un enjeu majeur à l'échelle du territoire. Le Département agit dans ce cadre grâce à des actions concrètes qu'il mène sur ses espaces naturels sensibles (ENS), telle que la mise en place du protocole POP Amphibiens sur quatre ENS. La contribution au bien-être animal en Val-de-Marne est également un sujet porté par le Département, qui œuvre à travers son appel à projets du même nom, lancé en 2023, à soutenir les associations de protection animales et permettre dans ses parcs et espaces naturels, le maintien et la conservation des espèces présentes, tout en organisant des animations de sensibilisation auprès du grand public. En 2023, le Département est entré dans une phase active de l'élaboration d'un Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPAEN), en lien étroit avec 16 communes et les 2 Établissements Publics Territoriaux concernés, en vue de « sanctuariser » des terres naturelles et agricoles présentes sur leur territoire.

Améliorer la gestion de la ressource en eau

Dans le cadre de ses compétences en lien avec l'assainissement, qu'il assure en régie, le Département agit au quotidien en faveur de la bonne gestion de la ressource en eau. Il dispose d'un Plan stratégique départemental de l'assainissement (PSDA) à horizon 2030, qui vise à anticiper et répondre aux enjeux d'adaptation liés aux aléas climatiques, reconquérir le milieu naturel aquatique en Val-de-Marne et permettre le retour à la baignade surveillée, grâce à la réouverture de trois sites de baignade en Marne en 2024. Pour améliorer la qualité de l'eau et permettre la baignade dans la Marne et la Seine, le Département achève la construction d'un équipement innovant : une Station de Dépollution des Eaux Pluviales (SDEP) à Champigny-sur-Marne.

Les actions emblématiques de l'année 2023

Faire du Val-de-Marne un territoire arboré, attractif et vecteur de lien social

La poursuite du Plan 50 000 arbres



CHIFFRES CLES

Arbres plantés entre novembre 2022 et mars 2023 :

4 620 nouveaux arbres plantés sur le foncier départemental

296 arbres plantés par les bailleurs sociaux

653 arbres plantés par les communes

Le 10 000^{ème} arbre planté le 26 novembre 2023 dans le cadre de la nouvelle saison



Remise d'un arbre le 17/09/23 au Parc des Marmousets dans le cadre de l'opération « Adopte ton arbre » © DIRCOM -CD94

Le Plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne porte l'ambition de planter 15 000 arbres sur le foncier départemental, et 35 000 arbres en collaboration avec les acteurs locaux (communes, bailleurs...) d'ici à 2028. De nombreux équipements départementaux sont concernés : parcs, ENS, coulée vertes départementales, bâtiments administratifs, routes départementales, délaissés de voirie, collèges, crèches, foyers ou encore bassins de rétention... Tous ces sites sont situés sur du foncier départemental et la collectivité est maître d'ouvrage des travaux de plantation. Chaque année, le programme de plantation est élaboré au printemps par les services sur la base de projets proposés par les paysagistes et chargés d'opérations de la Direction des Espaces Verts et du Paysage (DEVP).

Dans le cadre de la première saison de plantation (2021-2022) 2072 arbres avaient été plantés sur le foncier départemental et lors de la dernière saison 2022-2023, 4620 nouveaux

arbres ont été plantés. D'autre part, dans le cadre du plan 50 000 arbres et des partenariats menés avec les bailleurs sociaux et les communes, 296 et 653 arbres ont respectivement été plantés entre 2022 et 2023. Au cours de l'année 2023, 3 opérations « Adopte ton Arbre » ont été organisées par le Département, ce qui a permis de remettre 1 459 arbres à des Val-de-Marnais pour qu'ils soient plantés dans leur jardin. Lors de la 4^{ème} édition organisée au parc des sports et de loisirs du Grand Godet à Villeneuve-le-Roi le 26 novembre 2023, le cap des 10 000 arbres du Plan 50 000 arbres a été franchi et le 10 000^{ème} arbre a été remis à une famille val-de-marnaise.

Les Jardins partagés du parc du Morbras à Sucy-en-Brie et du parc de la Plage-Bleue à Valenton

Deux projets de jardins partagés ont été conduits sur deux parcs classés Espace Naturel Sensible (ENS).



Le jardin partagé situé au parc du Morbras © Epi de Son

Le premier projet a été mis en place sur le parc du Morbras situé entre Ormesson-sur-Marne et Sucy-en-Brie suite à une consultation des habitants sur le parc. Dans ce cadre, un appel à projets a été publié et l'association Epi



CHIFFRES CLES

Moyens mis en œuvre dans le cadre de la création et de la mise à disposition des deux jardins partagés :

- 1 parcelle de 370 m² au parc du Morbras
- 1 parcelle clôturée et aménagée de 405 m² au parc de la Plage-Bleue
- 2 abris de jardin
- 17 jardinières
- 4 bacs à jardiner PMR
- 2 cuves de récupération d'eau pluviale de 1 000 litres
- 1 clôture en ganivelle
- Un linéaire de 13m de soutènement en béton
- 1 clôture anti-intrusion
- 1 table à semis
- 3 composteurs

de Son a été retenue. Une convention reconductible pour une durée de 5 ans avec l'association a ainsi été signée en fin d'année 2022. Le Département a mis à disposition de l'association une parcelle aménagée en jardin (espace équipé d'un cabanon, de jardinières PMR, de bacs de culture et d'un accès à un point d'eau), qui a été inaugurée le 7 juin 2023. L'objectif de ce projet est de créer un lieu de convivialité, de transmission, de lien social et de partage grâce aux activités proposés par l'association Epi de son. Ce projet permet également de sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité ainsi qu'aux techniques d'agriculture et de production potagères en fonction de la saison.



Le jardin partagé situé au parc de la Plage-Bleue

© Association des Familles de Victimes de Féminicides (Afvf)

Le second projet a été mis en place sur le parc de la Plage-Bleue à Valenton dans le cadre d'un appel à projets dont l'association Familles de Victimes de Féminicides (AFVF) a été lauréate. Une parcelle aménagée a été mise à disposition par le Département dans le cadre du projet, dont l'objectif est de promouvoir le vivre-ensemble ainsi que de favoriser les rencontres intergénérationnelles. Le jardin partagé permet également d'offrir une activité de reconstruction psychologique aux femmes victimes de violences et familles

de victimes de féminicides, tout en permettant aux populations locales de consommer des fruits et légumes produits dans un environnement dédié et respectueux des droits humains et de la biodiversité. Une convention reconductible tacitement pour 5 ans a été signée avec l'association le 6 mars 2023 et l'inauguration du jardin a été organisée le 13 mai. Plusieurs ateliers ont été mis en place depuis l'inauguration tels que des ateliers d'art-thérapie, d'art plastique, ainsi que des cours de jardinage.



Le baptême de la rose à la Roseraie départementale du Val-de-Marne



La « Rosa Val-de-Marne »

©DIRCOM-CD94

La cérémonie de baptême de la Rosa Val-de-Marne s'est déroulée à la Roseraie départementale du Val-de-Marne à L'Haÿ-les-Roses le 7 juin. Cette rose a été offerte par les pépinières et roseraies Paul Croix au Département, en remerciement de son travail de préservation et de conservation de près de 3 200 variétés de roses, réalisé à la Roseraie, ainsi qu'à la pépinière départementale. Préalablement à cet événement, une visite de la roseraie a été organisée. Parmi les invités figuraient notamment les membres du Conseil Municipal des Enfants de la Ville de L'Haÿ-les-Roses. Au cours de cette visite, les participants ont exploré les allées du site dont le jardin remarquable nommé "La roseraie de Madame Gravereaux". Ce jardin a récemment fait l'objet d'une rénovation complète par le Département du Val-de-Marne, avec la plantation de 200 pieds de rosiers en janvier 2023, suivant le principe d'une suite chromatique.

Préserver les espèces et les milieux sur le territoire



Lancement du suivi des populations d'amphibiens dans les ENS Départementaux via le protocole POP Amphibiens

Le Département a décidé de lancer en février 2023 le protocole de suivi POP Amphibiens sur quatre ENS qui comprennent des points d'eau d'intérêt pour ces espèces, tels que : le parc départemental du Morbras, la Plaine des Bordes, le domaine des Marmousets et le parc des Hautes-Bruyères. Ce protocole doit permettre de suivre l'évolution des espèces fréquentant les mares du Département et donc d'en évaluer l'attrait, notamment afin de planifier des opérations de gestion écologique. De mars à juin, trois passages sur chaque site ont permis de caractériser les espèces qui sont venues se reproduire dans ces mares, grâce à l'observation des pontes, la présence de têtards...



Dans le cadre de la Plaine des Bordes, site pour lequel 7 espèces d'amphibiens ont déjà été inventoriées, dont 4 espèces de tritons, le protocole a permis d'identifier une nouvelle espèce : la Grenouille rousse, qui a été nouvellement répertoriée et qui se trouve également aux Marmousets. Enfin, le protocole a permis de confirmer le maintien du crapaud calamite, espèce emblématique du parc des Hautes-Bruyères.

Pontes de crapaud au Parc des Hautes Bruyères à Villejuif
© Ilan Lenne-CD94



Contribuer au bien-être animal en Val-de-Marne

En 2023, le Département a continué à contribuer au bien-être des animaux présents sur son territoire. L'appel à projets « soutien aux projets associatifs en faveur de la protection de l'environnement et des animaux » a permis de soutenir 18 projets pour un montant total de 55 820€. A titre d'exemple, le projet associatif « œuvrer pour la préservation des martinets » porté par l'association les Rémiges noires a fait l'objet d'un financement du Département à hauteur de 6 800€. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'axe 1 de cet appel à projets, en lien avec « Le bien-être animal, animaux d'élevage et faune sauvage ». L'association œuvre pour la protection de la biodiversité et plus particulièrement en faveur du sauvetage du martinet noir, espèce protégée. Le projet retenu consiste à apporter une aide aux martinets (recueil des individus en détresse, élevage des oisillons en difficulté pour les relâcher ensuite dans des conditions optimales) et de mener des opérations de sensibilisation auprès du grand public, notamment lors de la rénovation des bâtiments dans lesquels peuvent se trouver des nids. L'association prône l'installation de nichoirs artificiels encastrés au mur ou accrochés sur la façade et qui ne modifient en rien l'aspect extérieur du bâtiment.

De plus, deux événements grand public ont été organisés dans le cadre de la Fête de la nature et du bien-être animal, afin de renforcer la sensibilisation des Val-de-Marnais à la thématique du bien-être animal.

CHIFFRES CLES

52 820€ de subventions attribuées aux associations de protection animale

18 projets soutenus en lien avec le bien-être animal

2 événements grand public organisés dans le cadre de la Fête de la nature et du bien-être animal aux Bordes le 28/05 et de la Journée du Chien aux Lilas le 08/10



Améliorer la gestion de la ressource en eau

Réduction de 40% de la consommation d'eau nécessaire pour l'arrosage des végétaux élevés au sein de la pépinière départementale :

CHIFFRES CLES

19 908.41 € dépensés dans le cadre de la pose des programmeurs ;
12 447.96€ dépensés dans le cadre de la pose des sondes tensiométriques

Evolution de la consommation en eau de la pépinière depuis 2019 :

Consommation en 2019 : 7 826 m3
Consommation en 2020 : 7 122 m3
Consommation en 2021 : 6 913 m3
Consommation en 2022 : 6 418 m3



Electrovanne

© Franck Pichard-CD94

La pépinière départementale est implantée à Mandres-les-Roses, à proximité de la rivière du Réveillon. L'arrêté préfectoral réglementant la consommation d'eau impacte chaque année le fonctionnement de la pépinière et la reprise des végétaux qui y sont cultivés. Dans le cadre de la pépinière départementale, qui cultive environ 4 000 arbres et arbustes, l'eau utilisée pour arroser ces végétaux est issue d'un piquage sur la nappe phréatique. Elle est dispensée par un système de goutte à goutte.

Afin d'améliorer l'efficacité de ce système, les clapets-vannes ont été changés et des programmeurs ont été installés en avril 2023. Des sondes tensiométriques ont également été disposées sur les rangs d'arbres de la pépinière afin de mesurer la disponibilité de l'eau dans le sol. L'interprétation des données permet de définir quelle quantité d'eau apporter à la plante. Les programmeurs permettent quant à eux d'apporter la bonne quantité d'eau au moment le plus adapté.

Dernière phase de construction de la Station de Dépollution des Eaux Pluviales (SDEP) à Champigny-sur-Marne

À l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, des épreuves de natation dans la Seine sont prévues. Elle projette, au titre de l'héritage laissé à la population à l'issue des jeux, d'y installer des lieux de baignade pérennes.

Le 22 février 2023, la dernière phase de réalisation de la Station de Dépollution des Eaux Pluviales a été lancée avec la construction du bâtiment technique destiné à accueillir les équipements qui feront fonctionner automatiquement cet équipement départemental innovant. En effet, cet ouvrage, qui sera livré au



Dernière phase de construction de la SDEP

© Moussa Diouf - CD94

printemps 2024, permet de stocker avant traitement 8000 m³ d'eaux pluviales, puis de dépolluer par dégrillage, décantation, puis traitement UV les eaux pluviales du bassin versant jusqu'à un débit de 700l/s, avant leur rejet dans la Marne avec une qualité conforme aux eaux de baignade. Cet ouvrage, dont la construction a démarré en septembre 2020, sera mis en service en avril 2024.



CHIFFRES CLES

Montant de l'Autorisation de Programme : 52,8M€ HT
Bassin de stockage de 8 000 m³
Débit de traitement 700l/s.
4 dégrilleurs,
3 décanteurs lamellaires
Système de traitement par UV
939 ml d'extension de réseaux d'eaux pluviales pour raccorder la SDEP (micro-tunnelier).



Validation et Prédiction des données nécessaires à la gestion en temps réel et à l'autosurveillance d'un système d'assainissement par l'Intelligence Artificielle (IA)

Le Département a fait le choix de recourir à l'IA pour la validation, la reconstruction (gap-filing) et la prédiction de données liées au réseau afin d'optimiser la gestion du réseau d'assainissement pour réduire les déversements d'eaux unitaires au milieu naturel par temps de pluie, tout en limitant les risques d'inondations par débordement.

L'obtention de données d'autosurveillance et de diagnostic permanent fiables et précises repose sur des protocoles de validation et de reconstruction des données manquantes qui requièrent une expertise humaine et une durée de traitement très importantes. Par ailleurs, la surveillance du fonctionnement du réseau d'assainissement repose sur un modèle hydraulique dont la mise en œuvre n'est pas instantanée et nécessite elle-aussi du temps humain. La prédiction à quelques heures, par exemple en cas d'orage intense, est actuellement uniquement basée sur les prévisions météorologiques. La validation de données, c'est-à-dire la suppression de données aberrantes, par l'IA permettra de dégager du temps aux opérateurs humains. Ils pourront ainsi se consacrer à des tâches où leur expertise est davantage valorisée.



Travaux de mise en conformité des branchements d'assainissement

L'amélioration de la qualité du milieu naturel afin d'assurer la « baignabilité » fait partie du programme de travaux pour le retour à la baignade en Seine et en Marne. Dans le cadre du contrat Territoire Eau et Climat du Val-de-Marne, la résorption des mauvais branchements sur les réseaux départementaux est l'un des principaux objectifs pour supprimer les rejets d'eaux polluées dans le milieu naturel.

Depuis 2019, les diagnostics sont généralisés à l'ensemble des bassins versants « prioritaires » et « ultra prioritaires ». Des branchements non conformes et nécessitant des travaux sur le domaine public ont été repérés. Les études de mise en conformité de ces branchements sont réalisées lors d'études d'aménagement et les travaux de mise en conformité sont ensuite lancés. Ainsi, en 2023, 1241 contrôles de conformité ont été réalisés et 158 bâtiments ont été mis en conformité, dont 122 bâtiments individuels, 33 bâtiments collectifs et 3 bâtiments départementaux.

CHIFFRES CLES

Depuis 2020 :

4 693 enquêtes de conformité et 671 mises en conformité réalisées.

Exemple de travaux de mise en conformité ayant été réalisés :

Adresse	Commune	Coût HT
137 BIS AVENUE PIERRE BROSOLETTTE	LE PERREUX SUR MARNE	38 583,32 €
220 RUE DU MARECHAL LECLERC	SAINT MAURICE	62 605,26 €
14 RUE GAMBETTA	SUCY-EN-BRIE	41 397,00 €
16 RUE GEORGES	VILLIERS-SUR-MARNE	41 364,00 €
32 BOULEVARD DES ALLIERS	CHOISY LE ROI	72 700,00 €



Focus : Convention de partenariat stratégique et financier entre la Métropole du Grand Paris et le Département du Val-de-Marne

Le 17 janvier 2023, la Métropole du Grand Paris (MGP) et le Département du Val-de-Marne ont signé une convention de partenariat stratégique et financier. D'une durée de trois ans, cette convention se structure en deux volets distincts :

- Une **coopération sur des questions stratégiques** visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des politiques publiques autour de 4 thématiques : Planification stratégique, rééquilibrage territorial et solidarité des territoires ; Mobilités durables, franchissements et Zone à faibles émissions ; Environnement, transition énergétique et écologique ; Attractivité, développement culturel et numérique
- Un **engagement financier de la Métropole du Grand Paris** pour soutenir dix projets majeurs au sein du Val-de-Marne, représentant un montant global de 19,27 millions d'euros.

CHIFFRES CLES

Subvention de la MGP de 19,27 M€

9 opérations où le Département est maître d'ouvrage :

Le projet Altival (6 M€)

Le Pôle GPE Chevilly-Larue - Marché international (1,5 M€)

4 projets de création de piste cyclable (3,77M€)

- o RD161 à Arcueil et Villejuif (0,5 M€)
- o RD120 à Vincennes et Saint-Mandé (1,125M€)
- o RD215 à Maisons-Alfort et Créteil (1,4M€)
- o RD245 - RD120 à Nogent-Le Perreux (0,745 M€)

RD7 Sud (1M€)

Le plan 50 000 arbres (2 M€)

Le projet du parc des lilas (0,5 M€)

1 opération pour le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) dans le cadre du projet de bassin de rétention du Moulin de Berny à Fresnes (4,5 M€).

Bilan de la première année de mise en œuvre :

Les échanges concernant **les sujets d'intérêt commun ont couvert plusieurs domaines**, notamment le périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), l'aménagement autour des pôles gare du Grand Paris Express ainsi que les schémas de mise en œuvre des pistes cyclables.

En ce qui concerne les projets financés par la MGP, leur réalisation nécessite la mise en place de conventions de financements spécifiques. **Trois de ces conventions ont été finalisées en 2023**, couvrant respectivement le projet du parc des Lilas, le plan "50 000 arbres" et la création d'une nouvelle piste cyclable le long de la RD120 entre Vincennes et Saint-Mandé. Six projets supplémentaires de convention de financement ont été préparés et devraient être examinés par les instances compétentes en 2024.

CONVENTION CADRE ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LE DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Le mercredi 29 novembre 2023, a été officialisée la signature d'un accord prévoyant l'octroi d'une subvention de 50 millions d'euros par la Région au Département, répartie sur une période de cinq ans (2024-2028).

6 axes de projet ont été retenus :

- 20 millions d'euros pour accompagner les mobilités durables et notamment la mise en œuvre de la stratégie vélo du Département, correspondant à 12 projets ;
- 15 millions d'euros pour un plan de solarisation de 38 collèges, 3 crèches, du MACVAL, du bâtiment solidarités et de la demi-pension de Chérioux ;
- 6 millions d'euros pour la rénovation énergétique de 2 collèges ;
- 4 millions d'euros en faveur de la biodiversité avec la renaturation de 5 Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;
- 3 millions d'euros pour permettre le retour de la baignade dans la Marne ;
- 2 millions d'euros pour poursuivre le plan « 50 000 arbres » adopté par le Conseil départemental en octobre 2021.

Actuellement en phase de préparation, une convention-cadre devrait être soumise à l'examen des instances compétentes en 2024.

3

UN TERRITOIRE CITOYEN ET SOLIDAIRE

UN TERRITOIRE CITOYEN ET SOLIDAIRE

Avec 1 415 367 habitants recensés par l'INSEE au 1^{er} janvier 2024 contre 1 407 124 recensés en 2019, la population du Val-de-Marne présente toujours une croissance soutenue. Cet accroissement est essentiellement dû au solde naturel qui reste dynamique.

Au regard des moyennes nationale et régionale, cette population est plutôt jeune : 25.6% de la population val-de-marnaise est âgée de moins de 20 ans. Cependant le territoire n'échappe pas au phénomène de vieillissement qui touche l'ensemble des territoires français et voit augmenter significativement ses habitants de plus de 60 ans et parmi eux ceux de plus de 75 ans (+12.7% entre 2008 et 2019). Les projections de l'INSEE annoncent une forte accentuation de ce vieillissement dans les prochaines décennies, avec des conséquences qui doivent être anticipées notamment sur la prise en charge des personnes en situation de perte d'autonomie.

Le Département compte 218 652 familles avec enfants, dont une part importante de familles monoparentales : 35.2%, au-dessus de la moyenne régionale qui s'établit à 32.9%. Dans une quinzaine de quartiers de la politique la ville, ce taux dépasse 40%. Ces ménages plus vulnérables font l'objet d'une attention du Département en raison de ses compétences en matière d'action sociale.

Le taux de pauvreté atteint 16.6% à l'échelle départementale, supérieur de plus d'un point à la moyenne régionale et de plus de deux points à la moyenne nationale. Ce taux dépasse 25% dans certaines communes telles que Ivry-sur-Seine et Villeneuve-St-Georges. Le revenu médian varie de manière très significative d'une commune à l'autre – il est ainsi deux fois plus élevé à Saint-Mandé et Vincennes qu'à Villeneuve-St-Georges et Valenton.

Environ 142 981 habitants vivent au sein des 42 quartiers prioritaires de la politique de la ville, soit 10.10% de la population du Département.

Dans ce cadre, le Département est un acteur incontournable de l'action éducative, sanitaire et sociale puisqu'il compte 80 crèches départementales, 108 collèges, une vingtaine d'espaces départementaux de solidarités (EDS), 71 centres de protection maternelle et infantile (PMI) et 7 espaces autonomie. Les EDS permettent par exemple de mettre en place des actions d'insertion destinées à accompagner les publics éloignés de l'emploi, tandis que les centres de PMI assurent les missions pédiatriques pour les enfants de la sortie de la maternité jusqu'à leurs 6 ans.

Les engagements

Soutenir et accompagner les publics en situation de vulnérabilité

Le Département mène une politique d'accueil et de soutien auprès de ceux qui rencontrent des difficultés sociales, à travers ses aides (aide énergies, aides « objectif emploi », aide sociale à l'hébergement, RSA, aides à la mobilité...) et le financement de dispositifs qui visent à favoriser la lutte contre l'exclusion et la réduction des inégalités.

En 2023, le Conseil départemental a délibéré sur le programme départemental pour l'insertion et l'emploi (PDIE) 2023-2027 « Objectif emploi ». Ce nouveau programme, qui concerne principalement les allocataires du RSA, a pour objectif de renforcer l'intensité et la qualité de l'accompagnement de tous les allocataires. L'emploi est en effet un facteur d'intégration dans la société, un levier d'émancipation et d'autonomisation et le chemin privilégié de sortie de la pauvreté. Mais cela n'est possible qu'avec un accompagnement adapté aux besoins d'un public parfois durablement éloigné de l'emploi.

Favoriser l'inclusion de personnes en situation de handicap

Le 16 octobre 2023, l'Assemblée départementale a approuvé son premier Plan Autisme 2023-2028. Ce plan traduit la volonté de l'exécutif départemental de s'engager auprès des personnes concernées par les Troubles du Spectre de l'Autisme, et leur entourage, afin de les accompagner dès le plus jeune âge, et tout au long de leur vie. Ce plan se traduit par 9 engagements et 38 mesures, telles que : la constitution d'un comité d'experts avec des personnes ayant des troubles du spectre autistique, des proches aidants de personnes concernées et des associations spécialisées, le recrutement de 6 psychomotriciens pour mieux évaluer les troubles neuro-développementaux, ou encore la formation des psychologues de protection maternelle et infantile pour accompagner les familles qui découvrent le handicap de leur enfant.

De plus, le Département agit au quotidien pour faciliter l'autonomie des personnes en situation de handicap grâce à la Maison départementales des personnes handicapées (MDPH), qui accueille les enfants et les adultes en situation de handicap, ainsi que leurs proches et les informe sur leurs droits et les aides dont ils peuvent bénéficier telles que : l'allocation pour adultes handicapés (AAH), l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ou encore la Prestation de compensation du handicap (PCH).

Soutenir l'engagement associatif et l'insertion socio-professionnelle des jeunes

Le Département soutient les jeunes dans leurs démarches associatives, et aussi dans le cadre de leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. Dans le cadre de sa politique d'insertion sociale et professionnelle, le Département a mis en place le dispositif REAJI (Renforcer l'autonomie des Jeunes par leur insertion), qui permet de les accompagner dans leurs démarches d'insertion et de les aider à sortir, progressivement, des dispositifs départementaux, afin de leur permettre une entrée dans la vie adulte et professionnelle.

Les actions emblématiques de l'année 2023



Soutenir et accompagner les publics en situation de vulnérabilité

Mise en place d'ateliers autour des enjeux du développement durable à destination des professionnels et des publics en EDS

Le Département contribue à la sensibilisation, à la formation et à l'outillage des usagers et des professionnels dans le cadre de l'adoption de pratiques éco-responsables telles que : la réduction des dépenses énergétiques, la création de produits économiques et écologiques faits maisons... En lien avec les partenaires du territoire tels que les agences de l'énergie (ALEC-MVE et CAUE94) ou encore les épiceries sociales et solidaires.

Les Espaces Départementaux de Solidarités sont des lieux d'accueil des personnes en situation de vulnérabilité. Dans ces lieux, des professionnels de l'aide sociale accompagnent les usagers et les guident selon leurs besoins. Un bilan d'accès aux droits leur permet de faire le point sur leurs droits, ainsi que sur les procédures pour en bénéficier. En 2023, 7 actions à caractère éco-responsable ont été réalisées afin de sensibiliser les usagers et les professionnels aux questions environnementales, à travers des animations et des jeux ludiques.



Atelier « Un jardin dans ma main » dans les parcs départementaux

Le Département met en place chaque année dans les différents parcs départementaux, un atelier qui se nomme « Un jardin dans ma main ». La mission de cet atelier est d'apprendre aux enfants à lire, à observer, à décrypter les paysages et à en comprendre les enjeux. Ce dispositif est proposé au jeune public des quartiers de l'habitat social, dans un cadre scolaire, périscolaire, associatif ou libre en fonction de la programmation. Ces ateliers ont été imaginés conjointement par le CAUE et le Département. Ils sont l'occasion pour les enfants de profiter d'un moment ludique et pédagogique, qui se décompose en 3 temps : le glanage, la construction et le partage.

- Glanage : les enfants doivent récolter des matières végétales et minérales pendant l'arpentage du parc.
- Construction : ils se réunissent ensuite pour dessiner et construire une maquette à l'aide de graines, fils, fleurs séchées et autres ressources glanées un peu plus tôt.



L'atelier : « Un jardin dans ma main »

- Partage : toutes les maquettes sont assemblées pour créer un grand jardin (sous forme d'exposition) et chacun est invité à s'exprimer sur sa création. L'exposition a pour but de valoriser la richesse des productions élaborées pendant les ateliers. Elle permet de prolonger et partager l'expérience vécue par les enfants.



Intervention des Centres de Santé Sexuelle au sein des collèges

Le Département du Val-de-Marne propose chaque année pour les niveaux 4^{ème} et/ou 3^{ème} des collèges du territoire (publics et privés), des séances d'éducation à la vie affective et sexuelle (EVAS). Celles-ci sont animées par les infirmières (IDE) et conseillères conjugales et familiales (CCF) des Centres de Santé Sexuelle (C2S) du Val-de-Marne. Ces interventions ont lieu par demi-classe mixte pour les collégiens de 4^{ème} et 3^{ème} afin de tenir compte de leur maturité et du programme de sciences de la vie et de la terre. Les interventions se font le plus souvent au sein de l'établissement scolaire. En 2023, dans le cadre d'un plan de formation de la DPMI-PS et en transversalité avec la DRH, une formation des professionnels a eu lieu au travers de l'intervention de l'organisme de formation Com'Santé Sexuelle, partenaire de la Chaire d'Unesco santé sexuelle et droits humains. Cette formation a permis, en substance, d'optimiser la qualité des interventions auprès des collégiens, de proposer des alternatives pédagogiques fondées sur des outils adaptés aux nouveaux contextes, d'acquiescer une approche globale de la santé sexuelle et de la santé reproductive à travers les Objectifs de Développement Durable (ODD) 2030 et des droits humains, ainsi que leurs enjeux. Les objectifs opérationnels des interventions sont d'apporter des éclairages théoriques en lien avec les valeurs de la santé sexuelle et des droits humains et favorisent un travail participatif sur les postures et comportements apportés par le quotidien des jeunes.



Organisation des ateliers de la citoyenneté

L'action du service départemental Proj'aide a pour objectif de sensibiliser à la question du bénévolat des personnes en situation de handicap et de permettre l'accessibilité des services proposés par Proj'Aide. En 2023, le Département a organisé des ateliers de la citoyenneté ainsi que des formations, en lien avec cette thématique, à destination des associations du territoire. Ces ateliers sont des rencontres de sensibilisation autour de thèmes sociétaux, en lien avec les pratiques des associations et leur environnement quotidien. Ils permettent d'aborder plusieurs thématiques telles que l'engagement des jeunes dans des actions de bénévolat, l'engagement bénévole des personnes en situation de handicap... Des ateliers sur les violences faites aux femmes (les violences sexistes et sexuelles) ont également été organisés, afin de permettre aux associations présentes, d'apprendre à repérer, orienter et agir au sein de leur structure. Parmi les nombreuses actions qui ont été menées cette année, 5 formations ont été proposées avec une interprétation en Langue des Signes Française (LSF).

Dans le cadre des rencontres et échanges entre associations et personnes en situation de handicap, le service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés de L'Haÿ-les-roses et l'association La Mine par l'intermédiaire du service Proj'aide ont entamé un partenariat pour favoriser le bénévolat des personnes atteintes de troubles psychiques.

CHIFFRES CLES

288 rendez-vous réalisés avec une conseillère technique

56 associations et 59 porteurs de projets reçus pour la première fois

567 participations aux 63 formations organisées, qui ont bénéficié à 283 bénévoles et 47 porteurs de projets

113 associations présentes pour la 1^{ère} fois

Un taux de présence de 81%



CHIFFRES CLES

Actions d'animation et d'information :

Webinaire organisé sur l'habitat inclusif et l'AVP ouvert aux CCAS, aux représentants du CDCA et à l'ensemble des acteurs (OPHLM...)

2 présentations en Conférence des financeurs

Création d'une nouvelle aide à la vie partagée : Accord tripartite signé fin 2022 pour 26 projets dont 9 déjà en activité en 2023
13 porteurs du projet partagé et 190 bénéficiaires AVP

Jusqu'à 10 000 euros d'aide par an et par habitant en fonction du projet de vie sociale et partagée



Soutenir et accompagner les nouvelles formes d'habitats partagés et intergénérationnels

Le Département s'engage pour l'inclusion des seniors de plus de 65 ans et des personnes en situation de handicap. C'est un des axes fondateurs du schéma pour l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants. Un des moyens pour développer l'habitat inclusif est de financer l'aide à la vie partagée (AVP) auprès des porteurs de projets. Le Département du Val-de-Marne, dans une politique volontariste en faveur de l'inclusion s'est ainsi porté candidat auprès de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) comme préfigurateur de l'aide à la vie partagée. Dans ce cadre, il a lancé un appel à projets en 2022. 26 projets, présentés par 13 porteurs de projets ont été retenus en 2023 et verront le jour d'ici à 2029.

Un habitat inclusif est un mode d'habitation regroupé, où seniors de plus de 65 ans et/ou personnes en situation de handicap peuvent choisir d'habiter avec d'autres seniors ou d'autres publics (étudiants...) selon le projet de l'habitat. Cet habitat est partagé : c'est-à-dire que l'on y vit à plusieurs ; les habitants disposent de leur espace de vie individuel et partagent des temps, des espaces de vie communs et des services avec les autres habitants, notamment les services utiles à leur projet de vie sociale et partagée, auquel ils adhèrent. Grâce à l'aide à la vie partagée (AVP), ils peuvent financer l'intervention d'un professionnel chargé de l'animation et de la coordination pour gérer leurs activités communes (jardinage, sorties, ...), tout en conservant leurs loisirs propres. Cet habitat constitue la résidence principale de la personne et permet de favoriser la participation sociale et citoyenne des résidents, tout en luttant contre le risque d'isolement des personnes.

Mise en œuvre du Schéma Départemental de la prévention et de la protection de l'enfance et de la jeunesse 2023-2027

Ce schéma, co-construit avec les partenaires institutionnels et associatifs locaux a pour objectif d'améliorer l'accompagnement des familles en situation de difficultés et de renforcer les actions de prévention afin que chaque parent puisse garantir la protection et l'éducation de son enfant. Ce schéma est composé de 4 axes : Développer et enrichir l'offre en prévention au bénéfice des enfants, des adolescents et des familles ; Associer les enfants, les familles et leur entourage dans le projet pour l'enfant ; La bientraitance au service de la qualité des accompagnements ; Améliorer le pilotage de la protection de l'enfance sur le territoire. Dans le cadre du dernier axe, une fiche à part entière est ainsi dédiée au pilotage d'actions en faveur du développement durable. L'objectif est de répondre aux priorités nationales et départementales en termes de transition énergétique et de protection de l'environnement. Deux actions inscrites dans cette fiche portent ces ambitions :

- Accompagner les établissements de protection de l'enfance publics et associatifs en matière de développement durable (rénovation énergétique, mise en œuvre de pratiques écologiques au quotidien grâce à la mise en place d'ateliers des professionnels, des enfants et des jeunes accueillis) ;
- Développer des projets d'éducation au développement durable auprès des enfants et jeunes accueillis (par le biais de partenariats locaux et de formations auprès des professionnels en lien avec les enjeux de la protection de l'enfance).



Mise en œuvre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi 2022-2023

Le Département s'est engagé sur la période de juillet 2022 à décembre 2023, conjointement avec l'Etat, dans la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi au travers de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE). Le Département a ainsi mis en place diverses actions dans le champ de l'insertion, notamment pour les allocataires du RSA.

Des actions de soutien à la mobilité douce ont également été développées. Le soutien à des structures de l'insertion par l'activité nouvellement créées (SIAE) a aussi été réalisé dans le cadre de ladite convention. Ainsi 5 SIAE ont pu obtenir des aides au démarrage. La lutte contre la précarité et pour l'insertion des publics est un axe fort de la CALPAE.

Enfin, des actions soutenant l'accès aux droits ont également été mises en œuvre, telles que le déploiement des permanences numériques au sein des EDS, la tenu d'instances partenariales d'études de situations complexes et la création d'un partenariat associatif pour la levée des freins en sont des exemples significatifs.



Mise en place de Permanences Départementales dans les villes (PDV)

Les Permanences Départementales dans les Villes ont pour objectif de réduire la fracture territoriale, notamment pour les habitants qui sont éloignés des sites centraux du Département et ne bénéficient pas de transports adaptés. Cette action garantit aux usagers un accès aux dispositifs départementaux et leur offre un parcours simplifié. Elle contribue ainsi à lutter contre le non-recours et facilite la relation numérique vis-à-vis de l'utilisateur. Cette action participe également à la modernisation des services départementaux, tout en conservant un accompagnement humain.

En 2023, 3 747 rendez-vous ont été pris en permanences départementales avec une moyenne de 312 rendez-vous mensuels. Cela traduit une véritable demande la part des Val-de-Marnais concernant l'information et l'accès aux dispositifs départementaux. Cela témoigne par ailleurs de l'utilité et de l'intérêt de ces points d'information présents sur tout le territoire.

CHIFFRES CLES

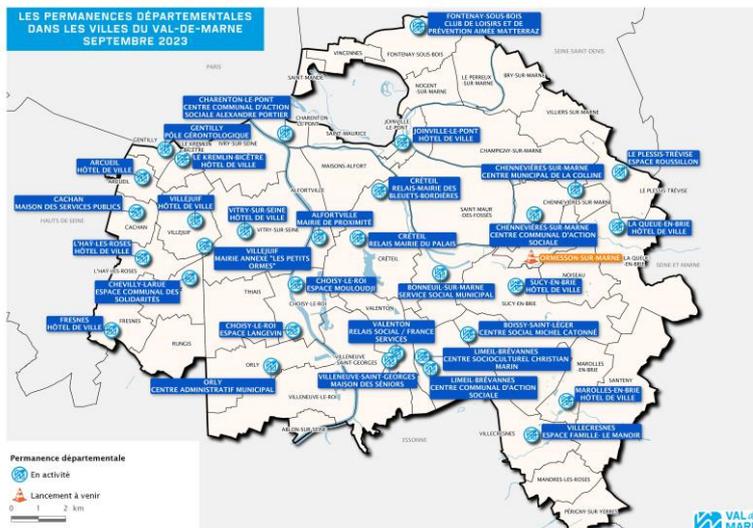
En 2023, 3 747 rendez-vous en permanences parmi lesquels 4 dispositifs représentent environ 79% des demandes :

1 077 forfait Améthyste (demande de dossier)

774 pour la MDPH

711 pour la demande de place en crèche

390 pour le remboursement de la carte Imagine R à -50%



Cartographie des Permanences Départementales sur le territoire



Soutenir l'engagement associatif et l'insertion socio-professionnelle des jeunes

CHIFFRES CLES

228 900 € ont été attribués à 77 projets

58 200 € ont contribué à financer la réalisation de 44 séjours en France et à l'étranger pour 684 jeunes Val-de-Marnais

2 319 jeunes se sont investis dans la conception et la réalisation de ces actions

Mise en place d'un fonds d'aide aux projets citoyens et solidaires en direction de la jeunesse ou à l'initiative de celle-ci

Le Département contribue au soutien et à l'accompagnement de projets en direction de la jeunesse ou initiés par des jeunes Val-de-Marnais âgés de 16 à 25 ans. Ces projets sont collectifs et inscrits dans une démarche d'utilité sociale ou d'intérêt général dans les domaines de l'environnement, de la culture, de la citoyenneté, du numérique, de l'animation...

En 2023, le fonds d'aide aux projets s'est élevé à 287 100 €. Les aides versées ont participé à la réalisation de 121 projets collectifs dans les domaines mentionnés plus haut.

Favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes

En complément, le Département contribue également à l'insertion socio-professionnelle des jeunes grâce à son soutien à l'activité des partenaires qui travaillent sur cette thématique : missions locales, Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI), école de la 2^{ème} chance (E2C). En 2022, près de 21 351 jeunes ont été accompagnés par les 11 missions locales du Val-de-Marne. 356 jeunes Val-de-Marnais ont également été reçus par les EDI, dont 269 primo-accueillis, parmi lesquels 212 sont sortis du dispositif dont 51% en sortie « positive » (17% en emploi et 34% en formation). Enfin, 187 jeunes ont pu bénéficier des actions menées par les partenaires du Département, dont 76% ont ainsi retrouvé le chemin vers une activité professionnelle (35% en emploi, 27,5% en alternance et 13.5% en formation).



Le Département agit dans le cadre de son dispositif REAJI

Le Département a mis en place le dispositif REAJI (Renforcer l'Autonomie des Jeunes par leur Insertion), qui permet d'accompagner les jeunes de 16 à 20 ans dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. Il s'agit d'une boîte à outils à destination de tous les professionnels qui accompagnent les jeunes pris en charge par la DPEJ afin de constituer un maillage permettant de développer leur autonomie, les préparer à la sortie des dispositifs départementaux et leur permettre une entrée sereine dans la vie adulte et professionnelle. Ce dispositif est décliné pour différents secteurs et thématiques telles que le logement, la santé, les locations et colocations post ASE ou encore dans le cadre du sport et de la citoyenneté. A titre d'exemple, en 2023, dans le cadre de REAJI logements, 337 places d'insertion par le logement ont ainsi été financées grâce au dispositif REAJI Logement et à l'habilitation de quatre associations (AUVM, APSI, CLAIRE AMITIE, ARILE). Le taux d'occupation des logements dans le cadre de l'exercice 2023 a été de 92% et est supérieur aux taux d'occupation des précédentes années. Enfin, le nombre de jeunes ayant bénéficié du dispositif en 2023 est de 234 pour un taux moyen d'entrées de 4.5% contre 4.2% de sorties en moyenne en 2023.



CHIFFRES CLES

337 places d'insertion par le logement financées dans le cadre de REAJI grâce à 4 associations habilitées et réparties comme suit :

AUVM : 95 places
APSI : 59 places
CLAIRE AMITIE : 95 places
ARILE : 88 places

234 jeunes sont entrés dans le cadre du dispositif en 2023



Œuvrer pour la prévention spécialisée

Instituée par l'arrêté interministériel du 4 juillet 1972, la prévention spécialisée est confiée au Département par les lois de décentralisation de 1983 et de 1986 et est rattachée au service départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles. La prévention spécialisée est une intervention éducative et sociale en direction des jeunes et des groupes de jeunes, en voie de marginalisation ou déjà marginalisés, menée dans leur milieu de vie. Elle « vise à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles » (art L 121-2 du CASF).

Au titre de la prévention spécialisée 10 associations financées par le Département (Emmaüs Synergie, FCJ, ACER, ESPOIR CFDJ, Pluriels 94, ALCEJ, AEF93-94, Vivre Ensemble, ACP et Val Pré) œuvrent auprès des jeunes Val-de-Marnais en situation de difficulté. Fin 2022, ces associations avaient notamment permis d'accompagner plus de 2414 jeunes dans le cadre de la mise en place d'actions conjointement avec les jeunes du territoire telles que la collecte et la distribution (alimentaires, hygiènes, vêtements...) à l'attention des plus démunis, l'organisation d'ateliers auto-réparation vélo, la prévention, notamment dans le cadre du dispositif du Bus de la Prévention Santé qui sillonne le territoire pour sensibiliser les jeunes sur différentes thématiques.

CHIFFRES CLES

Dans le Val-de-Marne, la prévention spécialisée c'est :

10 associations régies par la loi de 1901

24 équipes de rue habilitées à conduire, sur 28 villes du Département, des actions de prévention spécialisée

Un financement d'environ 12 millions d'euros annuel par le Département

Focus : Lancement du Plan Autisme 2023-2028



CHIFFRES CLES

Création d'une plateforme autisme de 80 places pour un montant de 4.3 millions d'euros par an

11% des 14 370 enfants ayant un droit ouvert à la MDPH sont concernés par les TSA

Le Département a élaboré en 2023 son premier plan autisme. Ce plan est composé de 9 engagements et de 38 actions concrètes envers les personnes ayant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). L'autisme est un trouble du neuro-développement qui apparaît dès la petite enfance et qui évolue tout au long de la vie. Les caractéristiques varient d'un individu à l'autre, c'est pourquoi on parle de troubles du spectre de l'autisme (TSA). A l'échelle nationale, les TSA représentent environ 1% des naissances. Dans le Val-de-Marne, ce sont près de 6 500 personnes sur les 115 000 ayant un droit à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), qui présentent un TSA, dont au moins 10% d'enfants. Parce que le diagnostic, l'accompagnement et l'inclusion de ces personnes restent des problématiques majeures, le Département s'engage afin de contribuer à trouver des solutions concrètes.



Elaboré avec la participation des aidants, des associations et de tous les acteurs du handicap, le plan autisme 2023-2028 vise ainsi à faciliter chacune des étapes du parcours de vie des personnes présentant des TSA et de leurs aidants, en proposant des actions sur tous les champs utiles à leur épanouissement, tout au long de leur vie. Il est prévu que le suivi de ce plan se fasse par un Comité d'experts composé de personnes autistes, de proches aidants de personnes concernées et d'associations spécialisées. Ce plan d'actions est basé sur 4 axes : favoriser la connaissance des troubles du spectre de l'autisme par le grand public, par les professionnels, par les employeurs, afin de permettre de changer le regard de la société sur les personnes concernées. Il vise également à encourager le dépistage précoce notamment au sein des 71 centres de protection maternelle et infantile (PMI) du territoire. Il doit aussi permettre de faciliter le parcours des personnes présentant des TSA, de la scolarisation à l'embauche jusqu'au maintien dans l'emploi. Enfin, ce plan vise à renforcer la dynamique du territoire pour développer des solutions adaptées aux besoins et aux attentes de la population (création de places, ouverture sur des bonnes pratiques repérées ailleurs, y compris à l'étranger, renforcement de la coordination médico-social/sanitaire).

DES LIEUX DE VIE ADAPTES ET OUVERTS POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE

Le Département s'est engagé à créer, aux côtés de l'Agence Régionale de Santé (ARS), une plateforme autisme incluant des places en foyer de vie, en foyer d'accueil médicalisé (FAM) et en accueil de jour. Ce projet, nommé Archipel et porté par l'Institut Le Val Mandé a remporté l'Appel à projets (AAP) lancé conjointement par le Département et l'ARS en 2022.

Le Département participera également, avec l'ARS à la création de Services d'accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) destinés aux adultes avec des TSA. Un appel à projets sera lancé en 2024.

Par ailleurs, le Département s'engage à favoriser la création d'habitats inclusifs accessibles aux personnes avec des TSA. Suite à l'appel à projets lancé en avril dernier, 26 projets ont été retenus, portés par 13 porteurs de projet et concerneront 200 places. Ils verront le jour d'ici à 2029.

4

UNE ADMINISTRATION RESPONSABLE ET INNOVANTE

UNE ADMINISTRATION RESPONSABLE ET INNOVANTE

Le Département est l'un des principaux employeurs du territoire avec plus de 8000 agents employés.

Il gère 350 équipements correspondant à 1 million de m² : 108 collèges, 78 crèches départementales accueillant plus de 4 500 enfants, 76 centres de protection maternelle et infantile, 12 foyers, 9 bâtiments administratifs, des cuisines centrales, ainsi que des locaux techniques de diverse nature.

Il possède également un important parc automobile composé de 977 véhicules dont 605 véhicules particuliers mais aussi des cars et des véhicules spécifiques, notamment pour l'assainissement. Le parc automobile comprend également 93 véhicules électriques, ce qui représente environ 10% du parc.

Son parc informatique compte 6 250 ordinateurs dont 3 750 portables.

Il sert des dizaines de milliers de repas dans les restaurants du personnel, des collèges, mais également dans les crèches et les foyers.

Il passe chaque année plusieurs centaines de marchés publics.

Par leur engagement quotidien, l'ensemble des services contribuent à la nécessaire transition de l'action départementale vers plus de sobriété et d'éco-responsabilité.

Les engagements

Rendre l'administration éco-responsable

En matière environnementale, le Département s'engage fortement pour devenir une administration éco-responsable. Cette ambition s'inscrit dans l'axe environnemental du projet d'administration 2023-2028.

L'objectif est de réduire l'empreinte environnementale des activités du Département relatives aux déplacements, à l'alimentation, aux achats, et aux bâtiments. Toutes les directions sont impliquées. La Direction de l'Accompagnement à la transition écologique et solidaire a pour mission de les appuyer ou de travailler en lien avec les directions qui ont vocation à mettre en œuvre des schémas ou des plans spécifiques, à l'instar de la Direction des bâtiments et du Schéma directeur de la transition énergétique.

Former les agents à la transition écologique

Le Département a élaboré un plan ambitieux de formation à la transition écologique à destination de tous les agents. La formation est une condition nécessaire pour accélérer la transition écologique.

La formation à la transition écologique permet d'abord la montée en compétence des agents pour enrichir les pratiques professionnelles afin de tendre vers des transformations durables des activités internes.

La formation continue en matière de transition écologique permet ensuite d'intégrer les enjeux environnementaux de manière transversale dans l'ensemble des politiques publiques. En effet, le cadre législatif évolue rapidement, en même temps que les aléas climatiques deviennent plus fréquents et plus intenses. Cela permettra ainsi au Département de passer d'une logique de réaction à une logique d'anticipation face aux bouleversements environnementaux.

Agir pour l'égalité et l'inclusion

Le Département agit en faveur de l'égalité et de l'inclusion, en interne comme sur son territoire.

En interne cela s'est traduit par l'écriture et la mise en œuvre d'un plan d'action pluriannuel (2024-2026) en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce plan a pour objectif de renforcer la connaissance des inégalités professionnelles et de mettre en place des actions pour les réduire.

Sur le territoire, l'Observatoire de l'égalité hommes-femmes du Département met en œuvre des actions de sensibilisation pour faire connaître les droits des femmes et permettre de lutter contre les inégalités. En 2023, l'observatoire a organisé une conférence suivie d'une table ronde portant sur les inégalités femmes-hommes dans le sport, qui a réuni plusieurs acteurs issus du monde du sport afin de permettre d'échanger sur les actions et pratiques actuelles et celles à mettre en œuvre.

Les actions emblématiques de l'année 2023

Rendre l'administration éco-responsable



Adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) 2023-2028

Dans le cadre de son engagement à tendre vers une commande publique responsable, le Département a réactualisé son Schéma de Promotion des Achats Ecologiquement et Socialement responsables (SPASER) en 2023, réaffirmant dans le cadre de son axe 1, qui porte sur l'accélération de la Transition Ecologique, son ambition d'agir en faveur de l'environnement, à travers la commande publique. Dans le cadre de ce nouveau Schéma, quatre enjeux ont ainsi été identifiés et doivent permettre de : réduire l'impact environnemental de la collectivité sur le dérèglement climatique, préserver l'environnement, les ressources et la biodiversité, favoriser l'économie circulaire et agir en faveur de la santé de tous les Val-de-Marnais.



Expérimentation d'un budget vert :

Dans le cadre du Budget Prévisionnel 2024, le Département souhaiterait mettre en place un premier budget vert expérimental. Ce budget serait réalisé sur la base de l'ensemble des lignes budgétaires supérieures à 100 000 €, sous le prisme de la méthodologie « atténuation » mise en place par l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE). Les résultats attendus doivent permettre de classer les lignes budgétaires en 6 catégories : « très favorable » pour les lignes contribuant à la réduction des GES ; « Favorable » pour les lignes contribuant à la réduction des GES, mais pas suffisamment pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris ; « Neutre » pour les lignes sans impact sur les émissions de GES ; « à approfondir » pour celles sur lesquelles nous n'avons pour l'instant pas assez d'information pour les classer et « indéfini méthodologique » et « défavorable » pour les lignes ne rentrant pas dans le cadre de ladite méthodologie ou ayant un impact négatif en termes d'émissions de GES.



Collecte des biodéchets des collèges

Dans le cadre de la loi AGEC, le Département s'est positionné en tant que coordonnateur du déploiement de la collecte, au titre de sa politique restauration, afin que tous les collèges disposent d'une solution de collecte. Pour permettre ce déploiement, 93 collèges ont été équipés en tables de tri en 2023 sur les 108 collèges que compte le département, dans le cadre d'un plan pluriannuel 2023-2024 et qui intègre également l'organisation d'actions éducatives de sensibilisation pour les collégiens sur ce sujet. Les 15 collèges restants seront équipés en tables de tri en 2024. 27 tables seront également financées par la Région dans le cadre de cette action.



CHIFFRES CLES

14 véhicules électriques achetés, soit 28% des véhicules renouvelés

68 bornes de recharge (IRVE) installées sur les sites départementaux dont 67 de puissance 7,4 kva et 1 de puissance 22 kva, pour un montant de 145 217,70 €

Nb total de véhicules électriques : 93
Nb total d'IRVE : 83
Nb de véhicules diesel : 356

60 inscriptions au service vélos en location longue durée

60 VAE disponibles

110 vélotaffeurs contre 80 en 2022

Réduction de l'impact environnemental des déplacements professionnels et domicile-travail

Dans le cadre de la loi n°2015-995 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et du contexte réglementaire, le Département adapte son parc de véhicules en achetant de nouveaux véhicules électriques et en installant des bornes de recharge (IRVE) sur les sites départementaux, selon un programme pluriannuel. Dans le cadre de ses achats et du renouvellement annuel des véhicules, le Département privilégie l'achat de véhicules électriques en se fixant une part d'au moins 20% à 50% de véhicules électriques par rapport au nombre de véhicules renouvelés. La réduction de l'impact environnemental des déplacements professionnels passe également par le déploiement d'autres moyens de mobilité tels que la mise à disposition de vélos/vélos électriques ou encore du covoiturage. S'agissant des déplacements à vélo, le dispositif Vélofuté permet aux agents d'utiliser 14 vélos répartis sur 4 sites. Les réservations ont été multipliées par 10 par rapport à 2022. Le Département a également mis en place une offre de location de vélos auprès des agents. L'objectif est d'accroître le nombre d'utilisateurs réguliers du vélo pour les trajets domicile-travail. Plusieurs animations ont été organisées tout au long de l'année afin de démocratiser et d'inciter à l'usage du vélo : challenges mobilités, ateliers réparation vélos, sorties découvertes du territoire en lien avec les projets d'aménagements réalisés par le Département.



« Ma semaine Véligo »
© Franck Picot-CD94



CHIFFRES CLES

En 2023 :

50% de denrées sous signes officiels de qualité et d'origine, dont 20% au minimum de produits issus de l'agriculture biologique

5 950 kg de biodéchets compostés et 27 695 kg de biodéchets méthanisés en 2022

Promotion d'une alimentation durable

Le Département contribue à favoriser la promotion d'une alimentation durable à travers la mise en œuvre d'une démarche globale portée par le service restauration, qui gère plusieurs unités de restauration (6 restaurants du personnel, 2 unités centrales de production) pour environ 10 000 couverts par jour (publics adultes, scolaires et petite enfance). Le Département met ainsi en œuvre une démarche d'approvisionnement visant à favoriser la qualité des achats en se conformant aux exigences réglementaires de la loi Egalim. Le Département contribue également à la diminution des déchets plastiques et à l'amélioration de la santé environnementale via la production et le transport des repas grâce à des bacs réutilisables en inox, qui permettent d'éviter les transferts de particules plastiques lors du réchauffage. Une attention a également été portée aux conditions de travail des agents et à la prévention des Troubles Musculo Squelettiques (TMS) par l'emploi de matériels et d'équipements destinés à alléger le port de charge.



« La cobotique » à l'œuvre au sein de la cuisine Eugénie Brazier à Vitry-sur-Seine

© Olivier Laroche - CD94



Finalisation du Projet CAP ECHAT

Jusqu'en juin 2023, 2 200 agents de 20 directions étaient répartis sur 8 sites localisés dans 4 communes du Val-de-Marne (Créteil, Bonneuil, Villejuif et Rungis). Depuis cette date, tous ces services ont été regroupés sur un seul site : le quartier de l'Echât où se trouvaient déjà 1 000 agents et qui accueillera en 2026 une station du nouveau métro de la ligne 15. La répartition des agents dans quatre bâtiments situés à proximité les uns des autres (10 minutes à pieds maximum) entraîne une évolution du mode de gestion des salles de réunion et de l'accès à tous les bâtiments. L'essentiel des déménagements qui ont été réalisés ont eu lieu au sein du nouveau bâtiment Eiffel (bâtiment labellisé HQE).

CHIFFRES CLES

La dématérialisation du courrier va concerner la numérisation et le traitement de 1 500 courriers par jour en moyenne à destination de plus de 30 directions



Dématérialisation du courrier départemental

Le Département poursuit le déploiement de la version 6 d'Elise, qui permet de dématérialiser le courrier entrant et les notes internes. Cette action, qui s'inscrit dans le cadre du projet d'administration va permettre d'améliorer l'efficacité dans la gestion du courrier interne tout en réduisant la consommation de papier et d'encre.

Le Val-de-Marne, première ferme photovoltaïque en Ile-de-France

Dans le cadre de son Schéma directeur de la transition énergétique (SDTE), le Département poursuit son action de développer l'installation de panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments administratifs, mais également sur ses collèges, dans le cadre de son plan d'actions, qui vise à réaliser 60 installations pendant la mandature. En 2023, le Département a ainsi réalisé 7 installations photovoltaïques et lancé 20 études de faisabilité et diagnostics de toiture et structure. Après la réalisation d'une étude de potentiel menée sur les bâtiments départementaux, un potentiel de 15 GWh annuel a été identifié, soit 36% de la consommation d'électricité de l'ensemble des bâtiments départementaux.



Panneaux photovoltaïques du collège

Josette et Maurice Audin à Vitry

© Alain Kottelat - CD94



Panneaux photovoltaïques du collège

Pissaro à Saint-Maur-des-Fossés

© Lucille Schoenhentz - CD94

Le Département a récemment réalisé la pose de 540 m² de panneaux photovoltaïques sur le collège Nelson Mandela à Champigny-sur-Marne, ainsi que l'installation de 1 200 m² de panneaux sur le collège Camille-Pissaro à Saint-Maur. Le solaire photovoltaïque a également été développé au collège Desnos à Orly, ainsi qu'au collège Audin à Vitry.

CHIFFRES CLES

7 installations réalisées en 2023

5 bâtiments neufs ou rénovés globalement, équipés de panneaux (dont 3 livrés cette année)

4 bâtiments existants équipés de panneaux



CHIFFRES CLES

3 bâtiments livrés en 2023 et respectant les objectifs : l'immeuble Eiffel et les collèges Noblecourt et Halimi

100% des opérations de construction/réhabilitation intègrent à chaque phase les objectifs de performance énergétique fixés

Amélioration l'efficacité énergétique et de l'ingénierie économique des équipements

Les formations délivrées dans le cadre du SDTE ont apporté des éléments méthodologiques pour garantir la performance énergétique des bâtiments grâce à l'implication de tous les acteurs dans le cadre des opérations de construction. L'intégration de ces formations dans les procédures permettra ainsi de donner un cadre pour organiser les études et travaux en vue d'obtenir la performance énergétique attendue. En outre, grâce aux démarches de commissionnement, la Direction des bâtiments pourra vérifier que les exigences du maître d'ouvrage sont bien respectées, ce qui permettra de réduire les dépenses liées aux consommations d'énergie ainsi que les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments construits ou réhabilités. Les exigences du maître d'ouvrage concernent d'une part, l'ensemble des tâches visant à concevoir, mettre en place, régler les installations afin qu'elles atteignent les niveaux de performances contractuelles et d'autre part la bonne transmission des informations permettant de maintenir les installations en garantissant le même niveau de performance.



Mise en œuvre du plan de sobriété énergétique

Dans le cadre du SDTE, un plan de sobriété a été intégré et mis en place par le Département et vise à systématiser la sobriété énergétique dans l'ensemble des bâtiments et collèges. Plusieurs actions ont été mises en place telles que l'amélioration de la gestion de l'éclairage à l'Hôtel du Département, la programmation de relamping avec des ampoules, la mise en route du chauffage dans les bâtiments en fonction des prévisions météorologiques et de la température intérieure, et la réduction des consignes de température dans les bâtiments administratifs la nuit entre 19h et 7h et les week-ends.



Former les agents à la transition écologique

Mise en place d'un plan de formation à la transition écologique

Le Département a structuré un plan de formation à la transition écologique en 2023. Ce plan co-construit par la Direction de l'Accompagnement à la Transition Ecologique et Solidaire (DACTES) et la Direction des ressources humaines vise à former l'ensemble des 8000 agents départementaux, d'ici 2027, selon des modalités adaptées aux missions et responsabilités des agents. Pour cela, le plan se décline en trois volets :

- Sensibilisation et initiation à destination de tous les agents pour favoriser une compréhension commune des enjeux environnementaux
- Professionnalisation pour accompagner la montée en compétence des agents en fonction de leurs missions
- Management et pilotage de la transition écologique pour les cadres et les chargés de mission ou de projet

En 2023, les cadres dirigeants ont suivi de manière prioritaire les premiers modules de formation avant un déploiement auprès de tous les encadrants. Le premier module de 5 heures a porté sur le dérèglement climatique. Un atelier sur le climat autour d'une « fresque climat » a été complété par une conférence sur les mécanismes physiques du changement climatique par Nathalie de Noblet, scientifique membre du groupe régional d'expert sur le changement climatique et la transition écologique en Île-de-France.

CHIFFRES CLES

80% des cadres dirigeants sont formés aux enjeux du climat et de la biodiversité

100 ateliers fresques par an

30 agents formés pour devenir animateurs et animatrices des fresques



Temps de formation des cadres dirigeants

© Cyril Cassagnaud - CD94

Le second module a porté sur la biodiversité. Un atelier « fresque de la biodiversité » a permis aux participants de découvrir les enjeux relatifs à la biodiversité. Une conférence sur la biodiversité s'est ensuite tenue. Plus de 90 agents ont pu assister à la présentation de Luc Abadie, professeur émérite d'écologie à la Sorbonne, et Rémi Beau chargé de recherche en philosophie au CNRS et spécialiste de philosophie de l'environnement.

Une trentaine d'agents ont par ailleurs été formés pour devenir animateurs des fresques du climat et de la biodiversité. Ces animateurs se sont par exemple mobilisés, dans le cadre de l'organisation d'un séminaire à destination des agents de la Direction des ressources humaines, qui a réuni 270 agents. Grâce

à ce nouveau plan de formation, les agents seront sensibilisés aux enjeux de la transition écologique. Cela permettra d'une part, de favoriser la mise en place des actions en matière environnementale du projet d'administration, et d'autre part, de faciliter la mise en œuvre opérationnelle des plans et stratégies du Département qui concernent la transition écologique.



Agir pour l'égalité et l'inclusion

Elaboration du plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024-2026



Le Département est mobilisé depuis une vingtaine d'années en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cela s'est par exemple traduit par la création en 2000 de l'observatoire départemental de l'égalité. Sa création part du constat que la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la défense des droits des femmes impliquent un travail d'éducation à l'égalité devant permettre l'évolution des représentations et de changer les comportements.

Pour renforcer ces actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que la lutte contre les violences faites aux femmes, un plan d'action pour l'égalité professionnelle 2024-2026 a été élaboré. L'objectif est de permettre de diagnostiquer les pratiques en faveur de l'égalité professionnelle selon les quatre axes obligatoires du plan d'actions (Prévention et sensibilisation ; Formation des professionnels ; Travail en commun et partenariats ; Prise en charge des victimes).

Ce plan d'actions est également en lien avec les autres plans et politiques menés tels que : le projet d'administration, la politique de ressources humaines de la collectivité et les actions de lutte contre les stéréotypes sexistes et contre les violences sexistes et sexuelles.

Focus : Mise en place de 9 recommandations proposées par la Médiatrice Départementale



Lors de la présentation de son rapport d'activité 2022, la Médiatrice départementale a proposé 9 recommandations pour améliorer la relation entre l'Administration départementale et les usagers du service public départemental.

- 1- Un meilleur encadrement des délais de réponse aux usagers et prestataires de service doit être réalisé par le Département.
- 2- Les courriers adressés aux publics les plus fragiles et qui sont restés sans réponse de la part des usagers doivent faire l'objet d'une détection de la part du Département. Pour cela, il est préconisé d'identifier ces publics, afin de permettre d'effectuer un rappel.
- 3- En cas d'erreur ou de retard imputables au Département, celui-ci doit désormais présenter systématiquement des excuses au nom de la collectivité.
- 4- Dans le cadre des formulations faites par le Département dans les rapports d'enquêtes sociales ou de certains courriers, certaines formulations peuvent paraître inappropriées. Cette situation ne peut être imputée aux usagers, notamment au vu des difficultés à contacter les équipes en EDS.
- 5- Dans le cadre des contentieux en lien avec l'allocation du RSA, il est préconisé de simplifier et de raccourcir les délais de traitement des recours et des demandes de remises de dette. Ce processus est considéré comme trop complexe pour les usagers et devrait être retravaillé avec la CAF.
- 6- Dans le cadre de la loi « Engagement et Proximité » adoptée en décembre 2019, l'article 81 prévoit que « la saisine du médiateur territorial interrompt les délais de recours contentieux et suspend les prescriptions dans les conditions prévues à l'article L.213-6 du code justice administrative ». Ce point devra fait l'objet d'un travail avec les services juridiques du Département et le tribunal administratif de Melun, afin de faciliter la mise en œuvre la plus simple pour les usagers.
- 7- Il est proposé de réinterroger le processus de décision concernant les deux points évoqués précédemment, afin de permettre l'éventuel traitement en médiation des recours formulés par les usagers devant le Tribunal Administratif à la demande de celui-ci.
- 8- Les moyens humains mis à disposition de la Médiatrice doivent être renforcés au regard de l'augmentation des sollicitations et de la nécessité de conserver la qualité du service rendu au public.
- 9- Dans le cadre des sollicitations relevant de la Préfecture, il est préconisé de mettre en place un lien privilégié avec le service des étrangers pour les situations où le travail d'accompagnement social et d'insertion et/ou les finances de la collectivité sont impactés.



Département du Val-de-Marne

Direction de l'Accompagnement à la Transition Ecologique et Solidaire (DACTES)